REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple-Un but-Une foi



REGION DE SAINT LOUIS
DEPARTEMENT DE SAINT LOUIS



ARRONDISSEMENT DE RAO
COMMUNAUTE RURALE DE
GANDON

PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT (PLD)

(2010-2015)

VERSION PROVISOIRE

Février 2010

PLD RECADRE AVEC L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROJET D'APPUI AUX COMMUNAUTES RURALES DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL (PACR-VALLEE)

SOMMAIRE

I. CONTEXTE 7

II. OBJECTIFS DU PLD 8

2.1 Objectif général 8
2.2 Objectifs spécifiques 8

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE 9

3.1 Montage institutionnel du processus de planification 10
3.2 Harmonisation de la compréhension du mandat 10
3.3 La réactualisation de la situation de référence 11
3.4 Le recadrage de la planification 11
3.5 Les ateliers de restitution/validation 11

IV. PRESENTATION DE LA CR 12

4.1 Situation géographique 12

4.2 Le milieu physique 13

4.2.1 -Les sols et le relief 13
4.2.2 La faune et la flore 15
4.2.3 Le climat, les températures, les vents et la pluviométrie 16
4.2.4 Les ressources en eaux 17

4.3 Le milieu humain 18

4.3.1 L'état de la population 18
4.3.2 La dynamique de la population 19
4.3.3 -La dynamique territoriale 20

4.4 Le zonage de la CR 21

V. BILAN DIAGNOSTIC DES SECTEURS SOCIAUX 23

5.1 L'éducation 23

5.1.1 Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) 25
5.1.2 L'enseignement élémentaire 27
5.1.3 L'enseignement moyen et secondaire 30
5.1.4 Les autres types d'enseignement 32

5.2 -La santé, l'hygiène et l'action sociale 34

5.2.1 L'accessibilité aux services sanitaires 36
5.2.2 Le personnel sanitaire 38
5.2.3 Le plateau technique 38
5.2.4 La gestion des structures de santé 38
5.2.5 Les problèmes de santé et la prise en charge des malades 39

5.3 L'habitat et l'assainissement 40
5.4 La promotion féminine 42
5.5 L'hydraulique et l'énergie 43
5.6 Sports, Jeunesse, Culture et Loisir 46

5.7 L'environnement et la protection de la nature 48
5.8 La sécurité et la protection civile.....49

VI. BILAN DIAGNOSTIC DES ACTIVITES ECONOMIQUES.....52

6.1 L'agriculture 52

6.1.1 Le foncier agricole 52
6.1.2 L'hydraulique de production..... 54
6.1.3 Les intrants agricoles 55
6.1.4 La production..... 56

6.2 L'élevage.....58
6.3 La pêche 61
6.4 Le tourisme et l'hôtellerie.....61
6.5 Le transport et les télécommunications.....62
6.6 L'exploitation du sel 63
6.7 L'artisanat et le commerce 64
6.8 L'industrie et les mines 65
6.9 La micro finance.....66

VII. BILAN DIAGNOSTIC DES ACTEURS LOCAUX.....66

7.1 Le conseil rural.....66
7.2 Le budget et la problématique de la mobilisation des ressources locales propres 68
7.3 Les organisations locales 69
7.4 Les partenaires techniques et financiers.....69

VIII. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC.....72

IX. LES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT 81

X. LES ENJEUX ET LES AXES STRATEGIQUES 82

XI. STRATEGIES ET LIGNES D'ACTIONS 83

XII. LE CADRAGE BUDGETAIRE DE LA CR 89

XIII. PROGRAMME D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENT (2010-2015) 91

XIV. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PLD 104

14.1 La programmation annuelle des activités.....104
14.2 Le renforcement de capacités des acteurs locaux 104
14.3 Le renforcement de la participation citoyenne et de la mobilisation des acteurs locaux ;.....105
14.4 La mobilisation des ressources financières 105
14.5 Le suivi évaluation du PLD 106

XV. ANNEXES 107

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N° 1: Equipements et infrastructures scolaires
TABLEAU N° 2 : Répartition des infrastructures sanitaires dans la CR
TABLEAU N° 3 : Equipements hydrauliques et énergie
TABLEAU N° 4 : Infrastructures et équipements socio économiques

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N°1 : Relevés pluviométriques de la CR
Graphique N°2 : Pyramide des âges de la CR de Gandon
Graphique N°3 : Répartition ethnique population
Graphique N°4 : Répartition confrérique de la population
Graphique N°5 : Niveau d'équipements (clôture, eau, latrine, électricité) dans le DIPE
Graphique N°6 : Situation des infrastructures d'accueil dans l'élémentaire
Graphique N° 7 : Infrastructures d'accueil dans les CEM

LISTE DES CARTES THEMATIQUES

Carte N° 1 : Les zones supports du DIP
Carte N°2 : Situation géographique de la CR
Carte N°3 : Typologie des sols de la CR
Carte N°4 : Les eaux de surface
Carte N°5 : Carte des infrastructures et équipements d'enseignement et de formation
Carte N°6 : Structures sanitaires
Carte N°7 : Equipements hydrauliques et eaux de surface
Carte N°8 : Villages polarisés par la Réserve Naturelle Communautaire
Carte N°9 : Zone d'intervention du Projet biodiversité

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

AMED : Analyse des Moyens d'Existence Durable

AMP : Aire Marine Protégée

ARD : Agence Régionale de Développement

ASER : Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale

CADL : Centre d'Appui au Développement Local

CDTP : Case Des Tout Petits

CEC : Centre d'Eveil Communautaire

CR : Communauté Rurale

DIP : Diagnostic Interne Participatif

DIPE : Développement Intégré de la Petite Enfance

GIRMAC : Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières

IB : Initiative de Bamako

IDEN : Inspection Départementale de l'Education Nationale

MEC : Mutuelle d'Epargne et de Crédit

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PAI : Plan Annuel d'Investissement

PACR : Programme d'Appui aux Communautés Rurales

PBSM : Projet Biodiversité Sénégal Mauritanie

PEPAM : Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire

PGIES : Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal

PLD : Plan Local de Développement

PLHA : Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement

PMF : Programme de Micro Financement

POAS : Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols

PTF : Partenaire Technique et Financier

RADI : Réseau Africain pour le Développement Intégré

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNC : Réserve Naturelle Communautaire

SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal, des vallées du Fleuve Sénégal et de Falémé

SICOVAL : Communauté d'Agglomération du Sud Est Toulousain

SRADL : Service Régional d'Appui au Développement Local

SRAT : Service Régional d'Aménagement du Territoire

SRDC : Service Régional Développement Communautaire

SRP : Service Régional de la Planification

SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

I. CONTEXTE

Le décret N° 2008-748 du 10 Juillet 2008 portant création de communautés rurales a consacré la scission de l'ancienne CR de Gandon en deux nouvelles collectivités locales : Ndiébène Gandiole et Gandiole. Le conseil rural a été renouvelé à l'issue des élections locales du 22 Mars 2009.

La nouvelle équipe dirigeante veut ainsi disposer d'un document cadre pour porter leur vision de développement. et plus spécifiquement de pilotage et de coordination des interventions communautaires dans un contexte marqué par l'institutionnalisation du conseil rural comme la porte d'entrée de l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Dès lors, le Plan Local de Développement (2009-2014) nécessite un recadrage en vue de tenir compte de ces changements intervenus dans le contexte institutionnel.

A cet effet, la CR a initié le recadrage de son PLD en vue de disposer d'un document cadre d'interventions pour l'horizon temporel 2010-2015. Cette volonté politique est matérialisée par la délibération N° 008/ 09/ CRG/ARR/RA du 24 Décembre 2009 portant sur le recadrage du PLD.

Cette volonté politique locale a été exprimée dans un contexte général marqué par de réelles avancées du cadre législatif et réglementaire de la décentralisation. En effet, l'article 3 du Code des Collectivités locales dispose :«les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal et rural». Le décret 96-1133 du 27 Décembre 1996 assure le transfert de neuf (9) domaines de compétences dont la planification.

Ces dispositifs législatif et réglementaire donnent ainsi à la CR la prérogative:

- de définir leurs objectifs de développement, en tenant compte de leurs atouts et contraintes ;
- de d'impulser et de mettre en œuvre un programme de développement local en se fondant sur la combinaison de ses ressources propres et de moyens additionnels provenant de diverses sources (Etat, partenaires bilatéraux et multilatéraux, organismes d'appui au développement, coopération décentralisée, etc.).

La CR bénéficie dans cet exercice de réactualisation de ses documents de planification de l'appui technique de l'ARD et des services techniques déconcentrés ainsi que de l'appui financier du Projet d'Appui aux Communautés Rurales de la Vallée du Fleuve Sénégal (PACR-Vallée).

Le PACR-Vallée est une opération de développement, mise en œuvre par l'Etat du Sénégal avec l'appui financier de l'Agence Française de

Développement (AFD). Le projet inscrit ses actions dans le cadre du renforcement de la décentralisation et a pour principale finalité l'appui à la promotion du développement économique local fondé sur les principaux leviers suivants :

- La sécurisation foncière ;
- Le renforcement des capacités de programmation des CR ;
- L'appui à l'émergence de l'intercommunalité
- Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des CR ;
- Le renforcement de capacités des acteurs locaux ;
- L'appui au financement des investissements inscrits dans les Plans Annuels d'Investissement (PAI), en particulier ceux liés à la mise en application des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), à la promotion du développement local, à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

II. OBJECTIFS DU PLD

2.1 Objectif général

L'objectif général du PLD est de servir ***pour un horizon temporel de six ans (2010-2015) de document cadre d'intervention*** dans lequel seront définies ***toutes les stratégies et actions devant sous tendre un développement harmonieux et équilibré de la communauté rurale.***

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du PLD sont les suivants :

- ✓ disposer d'une situation de référence exhaustive de la communauté rurale : caractéristiques physiques, données démographiques, stock d'équipements et d'infrastructures, la situation organisationnelle locale, atouts, potentialités, contraintes au développement.

- ✓ définir les orientations et enjeux de développement de la CR en se fondant sur la combinaison des enseignements de la situation de référence et des orientations locale, régionale et nationale portées par des documents tels que le POAS, le SRAT, le PRDI, le DSRP, les Lettres de Politique Sectorielle, les OMD, etc…

- ✓ disposer d'un programme d'actions et d'investissements pour la période 2010-2015, participatif et consensuel sur la base des priorités définies par tous les acteurs locaux ;
- ✓ disposer de documents connexes (PAI, Plan de Formation et Plan de Communication) pour la programmation annuelle du PLD et la prise en charge des problématiques liées au renforcement de capacités et à la communication des acteurs locaux ;
- ✓ Servir d'outil de marketing territorial en vue de renforcer l'attractivité de la CR auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le processus de recadrage du PLD est constitué d'un ensemble de phases et d'étapes itératives, toutes articulées autour du principe de l'approche participative. Le PLD 2009-2014 avait été élaboré suivant un processus participatif avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

La démarche méthodologique pour le recadrage est relativement plus souple d'autant qu'il s'est agi d'accompagner la CR dans la réactualisation de la vision de développement du conseil rural, de réactualiser la situation de référence, d'approfondir le diagnostic et d'actualiser le plan d'actions et d'investissements 2010-2015.

Le phasage du recadrage se compose ainsi qu'il suit :

- ✓ Le montage institutionnel du processus de planification : mise en place d'un Comité Elargi de Planification ;
- ✓ La mise à niveau sur le processus de recadrage ;
- ✓ La réactualisation de la situation de référence ;
- ✓ L'approfondissement du diagnostic ;
- ✓ La réactualisation de la planification : orientations stratégiques de développement, plans d'actions et d'investissements.

3.1 Montage institutionnel du processus de planification

Conformément à l'esprit du décret 96 – 1133 du 27 Décembre 1996, portant transfert de compétences aux collectivités locales en matière de planification, notamment en son article 12 qui stipule que : « Il est créé au niveau de chaque collectivité locale, une commission chargée de préparer le plan de développement de la collectivité concernée en rapport avec l'Agence Régionale de Développement ».

La CR a mis en place une Commission Elargie de Planification composée d'élus, de personnes ressources locales, de l'ARD, de Services techniques déconcentrés, d'organisations socioprofessionnelles et des PTF tels que le PACR-Vallée. La CEP a en charge le recadrage du PLD et a ainsi piloté les principales étapes du processus :

- Validation de la situation de référence ;
- Cadrage des ateliers de planification (identification des axes de développement)
- Planification opérationnelle des actions et des investissements,
- Restitution finale du PLD

3.2 Harmonisation de la compréhension du mandat

Elle a réuni les principaux membres de la CEP. La rencontre a permis de revenir plus en détails sur le contenu du mandat et l'approche méthodologique proposée dans la proposition technique de soumission. L'intérêt se situe dans le partage des points saillants du mandat ainsi que l'adaptation de l'approche méthodologique. Il s'est agi de mettre tous les acteurs de la CEP sur les objectifs et les outils de la planification participative locale, l'utilité du PLD et la démarche méthodologique qui sera utilisée pour son recadrage.

3.3 La réactualisation de la situation de référence

Le diagnostic externe a suivi un processus itératif de rencontres de travail avec des personnes ressources locales, de l'analyse de la documentation disponible et de la mise en cohérence des données collectées. L'analyse documentaire a permis d'avoir une première connaissance du milieu en termes de stock infrastructurel, de potentialités susceptibles d'être davantage valorisées mais aussi et surtout des contraintes au développement. Les résultats de la revue documentaire ont servi de fil conducteur lors des entretiens. Les discussions ont eu pour supports un guide d'entretien dont les principaux centres d'intérêt portent sur la situation de l'accessibilité aux services sociaux de base, la configuration actuelle de l'économie locale, le fonctionnement du conseil rural, les acquis de la CR au cours de ces dernières années, les principales contraintes et difficultés ainsi que les principales problématiques de développement.

3.4 Le recadrage de la planification

Dans le cadre de la réactualisation de la planification, la Commission Elargie de Planification a tenu deux ateliers. Le premier atelier a été l'occasion de rédéfinir les enjeux et orientations stratégiques de développement en fonction, entre autres, des données de la situation de référence. Le second atelier a été consacré à la planification opérationnelle et a consisté à la programmation des actions et investissements pour la période 2010-2015.

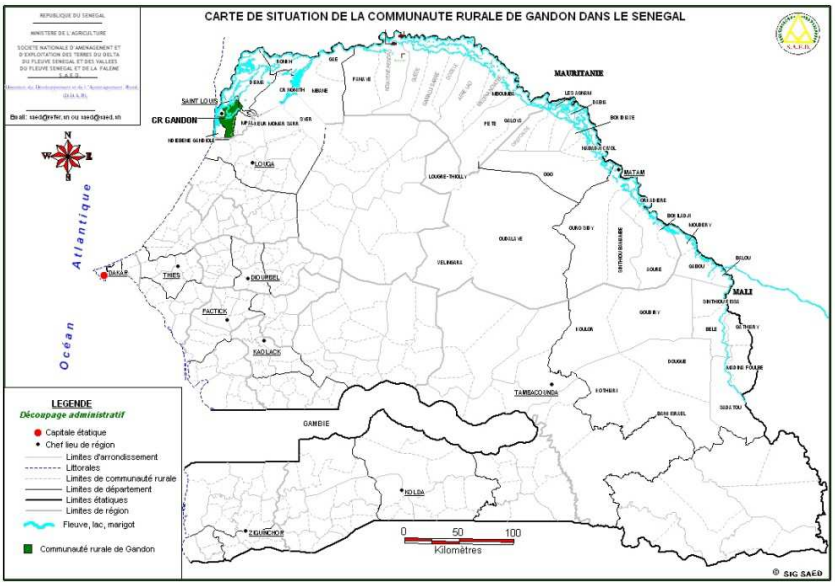
3.5 Les ateliers de restitution/validation

Le processus a été marqué par l'organisation de trois ateliers de restitutions/validations. La première restitution a porté sur le rapport recadré de la situation de référence. La deuxième a été consacrée à la planification. La dernière rencontre de restitution a été l'occasion pour la CEP de partager et de valider le Plan Local de Développement 2010-2015.

IV. PRESENTATION DE LA CR

4.1 Situation géographique

Carte N°2 : Situation géographique de la CR



Source : Données POAS 2010

La Communauté rurale de Gandon se situe dans l'arrondissement de Rao, du département de Saint louis, de la région de Saint louis. Elle est limitée au Nord – Est par l'arrondissement de Ndiaye, à l'Ouest par le Fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique, au Sud et Sud – Est par les arrondissements de Sakal et de Keur Momar Sarr dans la région de Louga et à l'Est par la Communauté Rurale de Fass. La CR est la plus proche voisine de la commune de Saint Louis et est de ce fait son arrière pays immédiat avec une polarisation induite dans beaucoup de domaines (échanges commerciaux, services sanitaires, administratifs, etc).

La CR compte 55 villages officiels (voir liste en annexe) pour une population de 33971 habitants selon les prévisions du service régional de la statistique et de la démographie. La CR couvre une **superficie de 560 km² soit une densité de peuplement de 93 habitants/km².**

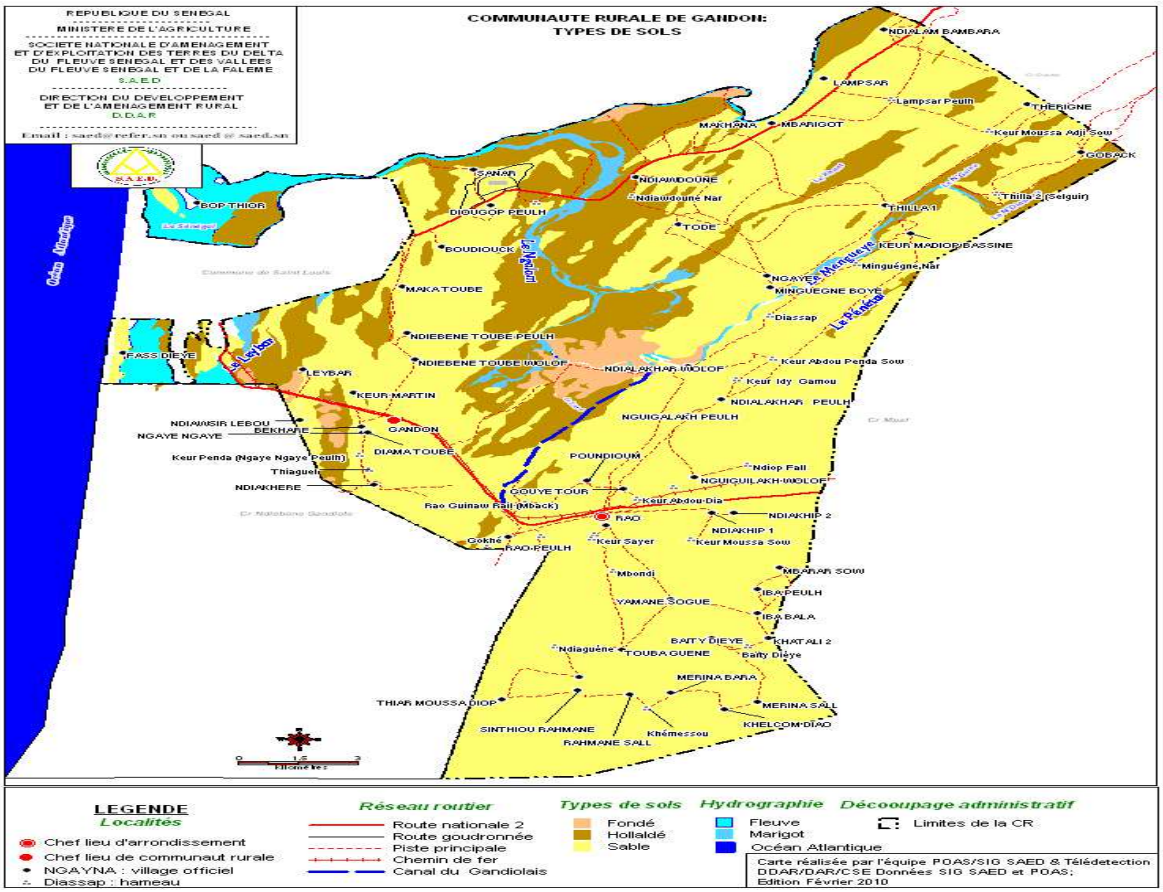
4.2 Le milieu physique

La composition du milieu physique n'est pas uniforme dans la CR et est marquée par la diversité des faciès environnementaux. Le milieu présente ainsi des disparités selon que l'on est dans la zone du walo (riveraine du fleuve Sénégal et de ses défluents) et le diéri (plus situé dans la partie continentale). Le milieu physique est constitué de deux zones écologiques distinctes :

- **le Walo**, situé dans la partie Nord-Nord Est de la CR
- **le Diéri**, localisé dans la partie Est et Sud Est

4.2.1 -Les sols et le relief

Carte N°3 : Typologie des sols de la CR



Source : Données POAS GANDON 2010

La typologie des sols laisse apparaître ainsi des sols sableux aux terres du Walo ainsi que l'existence de sols alluviaux et des sols salins non adaptés à des activités agricoles.

Les sols sableux sont constitués des sols « Dior » et les « Deck Dior » plus compacts et à teneur d'argile plus élevée. Ces sols sont favorables à la culture de l'arachide, du petit mil et du maraîchage. Ce type de sol, plus répandu dans la communauté rurale, fait environ 60% de sa superficie et sont notés dans toutes les parties de la CR. Ils sont cependant plus répandus dans l'Est et le Sud.

Les sols alluviaux ou « Holladé » ont des dépôts alluvionnaires. Ces sols assez fertiles, constituent le domaine privilégié de l'arboriculture et du maraîchage. Ils sont particulièrement localisés dans le Nord Ouest de la CR.

Les sols de la CR présentent dans l'ensemble de bonnes aptitudes pour l'agriculture et l'élevage. Toutefois, la valorisation de ce potentiel se heurte à ces certaines contraintes principales **:**

- la dégradation liée à la mauvaise gestion des amendements organiques et minéraux ;
- l'érosion éolienne et hydrique à la suite de la régression du couvert végétal.

4.2.2 La faune et la flore

La végétation est dominée par la steppe arbustive. Les espèces forestières prédominantes se présentent comme suit : Acacia tortilis («seing »), Prosopis sp., Balanitus aegyptiaca (« sump »), Acacia nilotica (« nepp nepp »), Acacia nitolica var tomentosa, Acacia senegal (« vereck »), Acacia seyal (« sourour »), Adansonia digitata (« gouye »). Il existe quelques éléments de la strate herbacée tels que le Cenchrus biflorus, Alysi carpus ovalifolius, Aristida stipoides, Eragrostis tremula, Jacquemontia tamnifolia, Gynandropsis gynandra, Cassia italica.

La CR dispose par ailleurs d'une forêt classée de **295 ha,** d'une réserve naturelle communautaire de **2000 ha** et de **3925 ha** de mise en défens et de bois villageois. De manière générale, l'on note une dégradation du couvert végétal sous les effets conjugués de la sécheresse et des prélèvements excessifs des exploitants clandestins, des éleveurs et des agriculteurs.

La Réserve Naturelle Communautaire (RNC) de Gandon polarise 07 villages et vise la régénération de la flore dans cette partie de la CR. Cette dernière compte également une forêt régionale avec la présence de plusieurs espèces dont les plus importantes ont été citées dans la description de la flore.

Par ailleurs, la pratique de la chasse autorisée s'appuie sur deux zones amodiées fonctionnelles : Réné Bancal et de l'Association des Chasseurs et Tueurs du Sénégal (ACTS). Il existe trois autres zones amodiées non fonctionnelles : GIE Guiguilakh Wolof, Yves Capitaine, Massar Saleh.

4.2.3 Le climat, les températures, les vents et la pluviométrie

Le climat est de type subcanarien et présente les caractéristiques suivantes :

- une saison sèche froide de Novembre à Février avec un climat stable, humide et frais ;
- une saison sèche chaude de Mars à Juin avec une température élevée et progressive avec des vents chauds et secs ;
- une saison des pluies de Juillet à Octobre avec une température élevée et stable avec une moyenne de 30° C.

L'humidité relative varie de 40 à 70% et l'insolation est en moyenne de 3000 heures/an. Les températures peuvent atteindre plus de 30° C à l'ombre durant la saison des pluies.. Les vents d'harmattan ont des effets liés au dessèchement des arbres, à l'augmentation des pertes d'eau par évaporation ainsi qu'à l'augmentation des besoins en eau des animaux.

La pluviométrie est irrégulière et mal répartie dans le temps et dans l'espace de la CR avec des isohyètes comprises entre 200 et 400 mm au cours des cinq dernières années. L'hivernage s'y installe avec beaucoup de retard. Le cumul total annuel des quantités de pluies recueillies dépasse rarement 400 mm avec moins de 30 jours de pluies.

Tableau N°1 : Relevés pluviométriques de la CR (1999 à 2009)

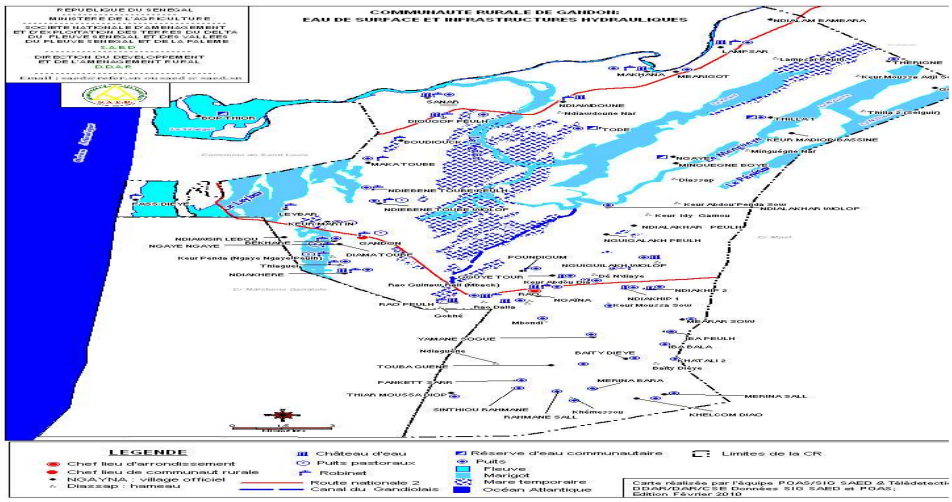
années	Quantité de pluies tombées en mm	Nombre de jours
1999	509	25
2000	417,5	21
2001	339	25
2002	195,5	20
2003	218,5	27
2004	159,5	20
2005	228,3	27
2006	162,8	18
2007	155,5	11
2008	302	28
2009	273,7	21

Source : CADL Rao, 2008

4.2.4 Les ressources en eaux

Les eaux de surface

Carte N°5 : Les eaux de surface



relativement douces et servent dans le cadre des activités agropastorales. La communauté rurale dispose ainsi d'un potentiel pour le développement de l'agriculture irriguée, en particulier dans la vallée du Ndialakhar.

Tableau N°1 : Situation des cours d'eau

Cours d'eau	Longueur minimale (Km)	Surface lit mineur (ha)	Axe
Le Khant	13	1570	NE/SW
Le Ngalam	15,4	2130	NS
Le Ndiaessou	11	595	NE/SW
Le Minguene	15	875	NE/SW
Le Sarre	4,5	405	NE/SW
Le Ndigeur	5,1	305	NS
Le Sosso	42	191	NE/SE/N/NE/SW

Source : POAS 2007

- **Les eaux souterraines**

Il y a la présence d'eau salée dans les formations géologiques aquifères, liées à la variation des lignes de rivage de la mer et la morphologie du lit mineur

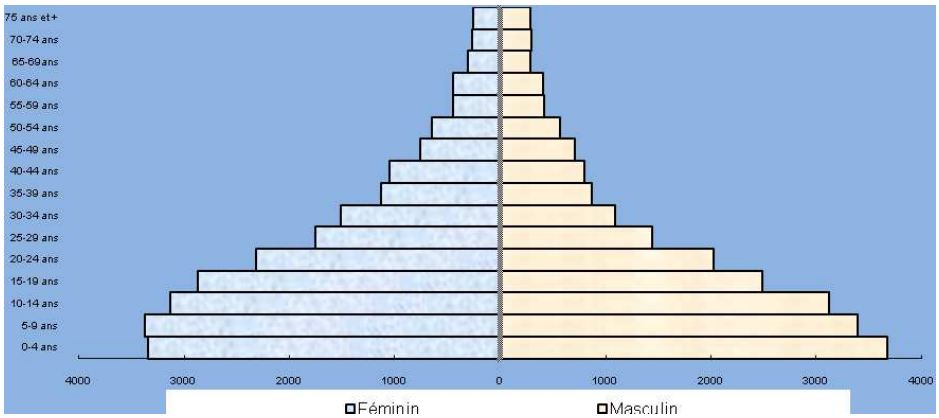
du fleuve Sénégal à plusieurs mètres au dessous de la mer. L'aménagement actuel du fleuve Sénégal a profondément modifié le régime hydrologique traditionnel et les crues sont fortement réduites.

4.3 Le milieu humain

4.3.1 L'état de la population

La communauté rurale a une population estimée au 31 Décembre 2009 à 33971 hbts selon les prévisions du SRSD. La population est répartie dans 55 villages officiels**.** La structure par âges de la population révèle une tranche d'âges de 0 à 34 ans de l'ordre de 73,55%(24986)**,** celle des plus de 35 ans de l'ordre de 26, 45 %**.** Cette répartition montre une importance de la population juvénile**.** Au niveau de la répartition par sexe, près de 47 % sont constitués de femmes (12198)**.** Ce qui se rapproche de la moyenne régionale qui tourne autour de 52 %**.** La structuration de la population par groupes d'âges donne ainsi une base très large constituée de jeunes de moins de 35 ans (73,55%) et un sommet très rétréci avec une proportion faible de personnes âgées de plus de 60 ans (26,45%).

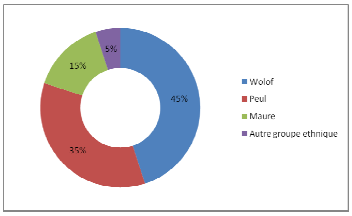
Graphique N°1 : Pyramide des âges de la CR de Gandon



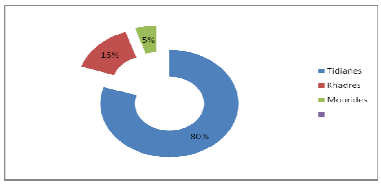
Source : Situation de référence GANDON 2010

La composition ethnique est marquée par la prédominance des wolofs (RGPH 2002). D'autres groupes sont également notables, en particulier les peuls et les maures. L'islam est la religion dominante avec plus de 99% et les chrétiens font à peine 1%. Les musulmans sont constitués en majorité de tidianes suivis des khadryas et des mourides

Graphique N°3 : Répartition ethnique population



Graphique N°4 : Répartition confrérique de la population



Source : Situation de référence 2010

Les principales activités socioéconomiques des populations sont l'agriculture et l'élevage (près de 90% des actifs de la CR). Les autres activités les plus notables sont la pêche continentale, le commerce et l'artisanat d'art.

La densité de la population est de 93 habitants/ km^2 et est donc supérieure à la moyenne nationale estimée à 45 habitants/km2**.** On note toutefois des disparités avec une densité de peuplement plus importante dans les villages riverains de la RN2. Elle est cependant moins importante dans les villages du diéri.

La répartition par taille des villages officiels fait apparaître des villages très peuplés dont la population dépasse plus de **1000 habitants**. On retrouve dans ce lot **20** établissements humains dont 5 ont plus de **1500 habitants** : **Ndiébène Toubé Wolof, Ngaye Ngaye, Lampsar, Ndiawdoune et Rao.**

De manière générale, les petites localités sont prédominantes à cause de l'importance de petits villages et hameaux peuls dispersés sur l'étendue de la CR. Plusieurs facteurs expliquent cette situation dont on peut citer la proximité de la CR avec la capitale régionale, la traversée de la CR par la route nationale N° 2 sur une distance de 40 Km.

4.3.2 La dynamique de la population

L'émigration des jeunes et l'exode rural n'étaient pas très fréquents d'autant que le maraîchage et les activités de pêche continentale et maritime occupaient la plupart des actifs locaux. Un phénomène inverse est de plus

noté dans la CR. Le taux d'accroissement de la population de la région de Saint Louis entre est de 2,9% entre 2003 et 2007 (ARSD). A l'horizon 2015, la CR comptera une population de près de 55 000 habitants. Cet accroissement est d'autant plus fondé que les possibilités de valorisation de la vallée du Ndialakhar susceptible d'accroire les mouvements migratoires des paysans.

4.3.3 -La dynamique territoriale

La proximité de la CR avec la commune de Saint Louis induit des déplacements fréquents des populations vers la capitale régionale. La quasi-totalité des établissements humains de la CR sont ainsi polarisés par la commune voisine ; les populations de la CR s'y rendent pour divers besoins : services sanitaires, papiers administratifs, écoulement de produits maraîchers, équipements mobiliers, approvisionnement en denrées, etc…

Du reste, les populations des localités des îles (Bop Thior en particulier) sont plus orientées vers la commune qui leur fournit ainsi les principaux services.

Par ailleurs, la dynamique territoriale interne dans la CR laisse apparaître des déplacements fréquents vers des centres primaires et des centres secondaires.

Les deux principaux centres primaires sont Rao et Gandon. Ces deux établissements humains exercent une forte polarisation autant sur les villages de leur proche voisinage que sur tous les autres villages de la CR. L'attrait s'explique davantage par leur statut de centres administratifs nonobstant l'offre de services dans plusieurs domaines (postes de santé, maternités, CEM, Route Nationale N°2, etc.).

Gandon est le chef lieu de la CR tandis que Rao est le chef lieu de l'arrondissement avec l'implantation des principaux services : sous préfecture, CADL, secteur de l'élevage. Ces villages se situent dans la zone du Toubé, dans la partie centrale de la CR, et sont ainsi relativement éloignés des villages de la zone de Ndiawdoune.

Un centre secondaire se trouve dans l'autre partie de la CR. Ils constituent ainsi des relais aux centres primaires d'autant qu'ils exercent une

polarisation d'ordre commercial, éducatif, financier et sanitaire dans leurs proches voisinages.

Le village de Ndiawdoune polarise la quasi-totalité des localités de partie Nord. Ce centre secondaire a un niveau d'équipements et d'infrastructures de base relativement satisfaisant : collège, poste de santé, commerces de détails, mosquée, etc.

Il existe par ailleurs d'autres localités qui n'ont pas le stock infrastructurel important de ces centres primaires et secondaires mais qui sont fréquentés grâce à leur statut de cité religieuse (Ngaye dans la zone Nord), à l'existence de lieu d'approvisionnement en denrées de consommation courante pour les villages voisins.

4.4 Le zonage de la CR

On distingue dans la CR trois principales zones avec des caractéristiques agro écologiques relativement spécifiques :

- **Zone de Ndiawdoune**
- **Zone de Rao**
- **Zone de Toubé**

Ces différentes zones ont été scindées en des sous zones en vue de servir de supports à la mise en application du Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS).

Les principales caractéristiques de ces zones sont les suivantes :

Zone de Ndiawdoune

Elle est située au Nord de la CR et compte 7 villages officiels. C'est une zone très arrosée avec les défluents du Gorom Lampsar et du Ngalam. Les ressources en eau y sont disponibles. La zone est également marquée par la disponibilité des terres qui sont propices à la riziculture et au maraîchage. Cette zone possède des espaces pastoraux entièrement consacrés au pâturage d'où la rareté des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En dépit de l'existence des ressources en eau, la pêche n'y est pas très développée.

En termes d'accès à l'énergie, tous les villages situés sur la route nationale sont électrifiés. Le réseau GSM est aussi couvert dans cette zone.

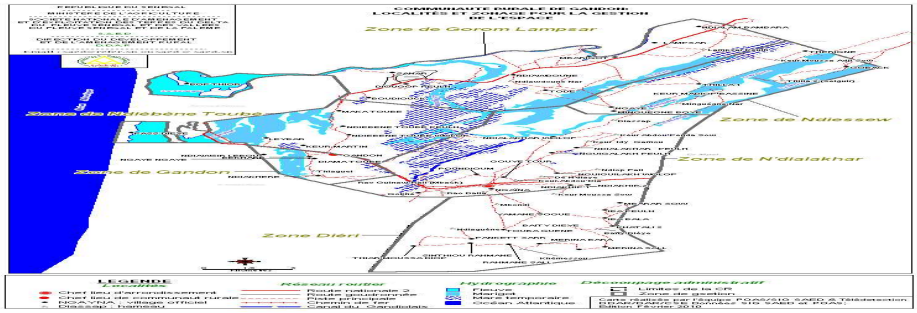
Zone de Rao

Cette zone est la plus peuplée de la CR. Elle compte 31 villages sur les 55 villages que compte la CR. L'agriculture est très pratiquée dans ce milieu surtout pendant la saison des pluies avec la culture de sous pluies comme l'arachide et le niébé. Le maraichage est pratique dans la vallée de ndialakhar mais aussi dans la partie Diéri de la zone.

Zone de Toubé

une zone où les terres sont très salinisées parce qu'elles sont en majeure partie situées dans la vallée de hollaldé. Cette salinisation a connu une recrudescence dans ces dernières années du fait de l'ouverture du canal de délestage qui a beaucoup impacté. Malgré l'existence des terres, l'agriculture y est pratiquée comme la culture du gombo.

Carte N° 1 : Le zonage du POAS (sous zones de gestion)

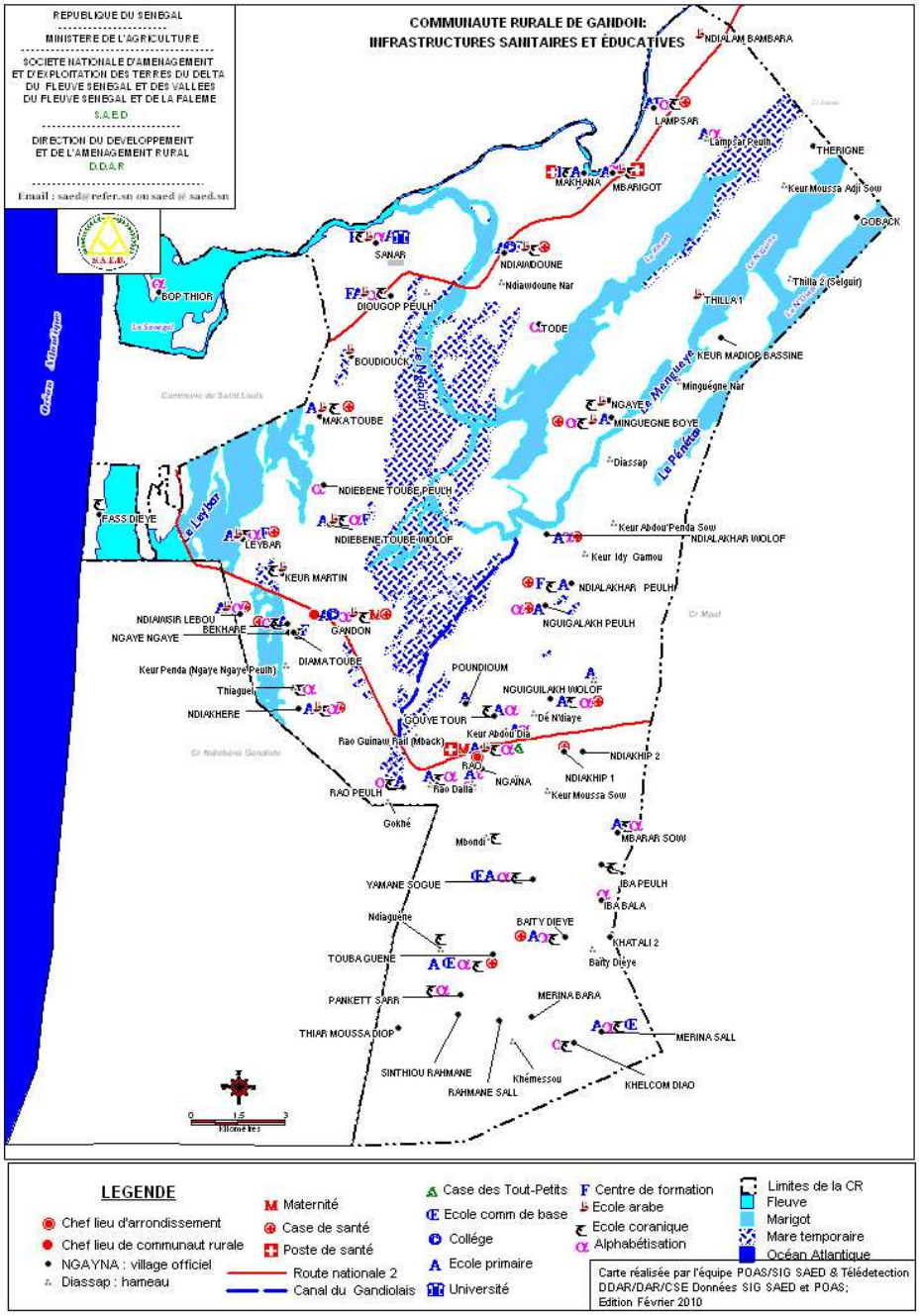


Source : Données POAS 2010

v. BILAN DIAGNOSTIC DES SECTEURS SOCIAUX

5.1 L'éducation

Carte N°7 : Carte des infrastructures et équipements d'enseignement et de formation



Source : POAS GANDON 2010

On retrouve dans la CR tous les ordres d'enseignement sauf l'enseignement secondaire.

5.1.1 Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE)

Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) prend en charge les classes d'âge (2-4 ans) pour la Case des Tout petits et (4-6 ans) pour l'enseignement préscolaire. Le DIPE compte sur un stock infrastructurel composé de 16 unités. On note ainsi 4 Cases des Tout Petits (CDTP), 8 Centres d'Eveil Communautaire (CEC) et 3 Maternelles et une institution privée.

Zones		**CEC**	**Maternelles**	**CDTP**	**Instit.Privée**	**Total**	
Z. de Rao		03	01	01		**16**	
Z. de Toubé		03	01				
Ndiawdoune		02	01	03	01		
Total		**08**	**03**	**04**	**01**		
Nombre d'élèves	Garç					351	=751
	Fille					400	

L'accessibilité spatiale au DIPE est relativement équilibrée. Il existence dans chaque zone de la CR au moins une unité d'enseignement pour la prise en charge des différentes tranches d'âge.

L'effectif total est de **751**élèves pour **39** classes pédagogiques. Il apparaît ainsi clairement que le nombre de salles de classes physiques est inférieur au nombre de classes pédagogiques. La situation est plus préoccupante dans les CEC qui sont ainsi obligés d'alterner les groupes pédagogiques. Il faut souligner par ailleurs que les CDTP ne sont pas dans des locaux fonctionnels. Elles occupent soit d'anciens CEC (Mbakhana et Rao) soit de bâtiments mis à leur disposition par les populations. Il n'existe actuellement aucune CDTP construite par l'Etat. En réalité, la CR en compte 14 unités publiques renforcées par la CDTP de l'université Gaston Berger et l'Institution Présentation de Marie sise à Boudiouck (privée).

En dépit de l'homogénéité spatiale de l'accès au DIPE, des gros villages ne sont pas encore couverts. Les ateliers de diagnostic participatif ont été l'occasion pour les populations d'exprimer leurs besoins d'accès à cet ordre d'enseignement pour les villages de Mbarigo, Maka Toubé, Sanar, Minguegne

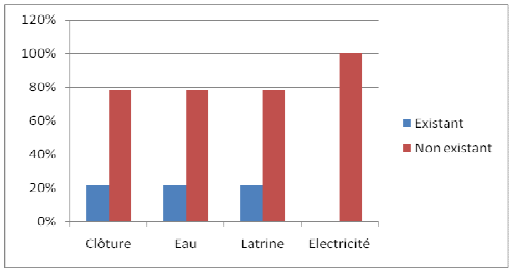
Boye et Lampsar. Au cours de l'année 2009, seul le village de Sanar a pu bénéficier de la construction d'une école maternelle avec l'appui de l'ONG Hunger Project.

Par ailleurs, on note des problèmes dans la qualité des enseignements. En effet, on note une insuffisance du personnel qualifié dans les structures. Le personnel enseignant est composé en majorité de personnels communautaires dont les indemnités de motivation sont relativement faibles. Seuls 29 enseignants du sous secteur sont des volontaires ou maîtres contractuels et ont des revenus plus conséquents. Le personnel communautaire exprime des besoins de renforcement de leurs capacités pédagogiques. Le personnel enseignant est appuyé par des acteurs non enseignants (10 personnes). Ces derniers sont issus de la CR et organisent au profit des enfants des causeries et l'initiation religieuse.

Par ailleurs, l'insuffisance des matériels didactiques et pédagogiques n'est pas de nature à favoriser une bonne qualité de l'enseignement. Il s'y ajoute également l'insuffisance du mobilier scolaire et l'inexistence d'équipements ludiques et de cantine scolaire. A titre d'exemple, d'après les données de l'inspection départementale, la CR compte 175 tables-enfants soit un ratio élèves/tables de 5 alors qu'il faut au plus 3 élèves par table-banc. Ce qui oblige les unités existantes à utiliser des bancs de fortune en vue de combler les déficits. Cette situation est largement déplorée par les animateurs du DIPE. Des besoins de renforcement du mobilier ont été exprimés par toutes les unités existantes. La qualité est rendue plus problématique par l'insuffisance de points d'eau, de latrines, le manque d'électricité, l'insuffisance des trousseaux scolaires, l'inexistence de bibliothèques sans compter la modicité des moyens pour le renforcement nutritionnel des enfants.

Commentaire [AD1]: réactualiser en se rendant à l'inspection dé »parmentale

Graphique N°5 : Niveau d'équipements (clôture, eau, latrine, électricité) dans le DIPE



Source : IDEN Saint louis et Départem

Il existe de réels besoins en clôture, en point d'eau potable et en latrine. Seuls 18,75% des écoles du DIPE ont accès à ces commodités.

Il s'agit de la case des tout petits de Rao et des écoles maternelles de Gandon et de Ndiébène Toubé.

Il faut noter le manque d'électricité dans les unités existantes.

Les populations participent dans une certaine mesure dans la gestion du DIPE. Ce dernier bénéficie également de l'appui d'autres acteurs tels que le conseil rural et des partenaires au développement. Toutefois, les moyens actuellement mobilisés ne sont pas encore à la hauteur des défis de bonne gestion de ce type d'enseignement. En effet, la participation des parents à ce type d'enseignement est relativement symbolique (moins de 1000 F CFA par élève/mois) ; la participation du conseil rural porte plus sur la dotation annuelle de matériels d'entretien et de nettoiement.

5.1.2 L'enseignement élémentaire

L'accès à l'ordre d'enseignement élémentaire est relativement appréciable avec 52 écoles dans la communauté rurale dont 51 écoles publiques et une institution privée Institution Présentation de Marie. Mais il se révèle encore insuffisant pour offrir le service de proximité à tous les villages. Le rayon d'accès demeure encore élevé pour certain villages. Il s'y ajoute que seules quatorze (14) de ces écoles sont à cycle complet soit par conséquent 38 écoles à cycle incomplet.

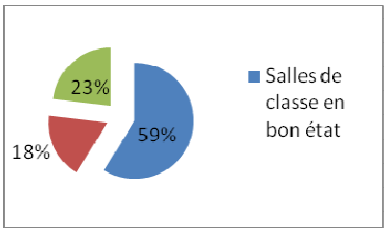
Le stock infrastructurel actuel n'offre pas de réelles perspectives d'atteinte satisfaisante, dans la CR, de l'objectif de l'enseignement élémentaire universel en 2015. Du reste, le taux brut de scolarisation (TBS) est de 48% en se fondant sur la population de 6-14ans estimée en 2009 à 14080 enfants et un effectif global de 6771 élèves. On note un gap à résorber de près de 30 points par rapport au TBS national de 76%.

L'effectif total est de 6771 élèves dont 3441 garçons et 3330 filles soit une proportion de filles de 49,18%. On se rapproche ainsi de la parité

garçons/filles dans la CR. Ce résultat est à mettre à l'actif des campagnes menées dans la CR pour la promotion de l'éducation des filles. Le taux brut de scolarisation est de 46% chez les garçons contre 51% chez les filles.

Au total, la répartition des écoles existantes dans l'espace de la CR est relativement équilibrée ; tous les gros villages disposent au moins d'une école à cycle complet et le rayon de polarisation se situe en moyenne entre 3 et 5 km. Pour autant, des besoins de construction d'écoles ont été exprimés par les populations de localités polarisées. L'accessibilité géographique contraste avec l'état actuel des infrastructures d'accueil.

Graphique N°6 : Situation des infrastructures d'accueil dans l'élémentaire



Cette situation est à l'origine de l'existence de classes multigrades. Le déficit de salles de classe est comblé par des abris provisoires qui représentent près de 18,14% des unités d'accueil. Ces installations de fortune résistent difficilement aux aléas climatiques avec des pertes induites en heures d'enseignement. Il s'ensuit des besoins pressants de construction de salles de classe.

Source : Situation de référence CR 2010, Iden Saint-Louis

La CR compte 171 salles de classe physiques pour 259 classes pédagogiques. Il en découle une insuffisance de salles de classe sans compter que 24,30% des salles de classe sont en mauvais état et ont besoin d'être réhabilitées. Il s'y ajoute les besoins s'accroissent chaque année d'autant que la CR compte au moins près de **200** enfants scolarisables par année en considérant simplement les 152 élèves qui sont en grande section dans le préscolaire. Les populations expriment à ce propos leurs préoccupations pour le renforcement des constructions scolaires ; les besoins conjoncturels exprimés par les écoles s'élèvent actuellement à 85 salles de classe.

Par ailleurs, le stock actuel n'est pas suffisant en vue de permettre à la communauté rurale d'atteindre à l'horizon 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le domaine de l'éducation. En effet, le nombre actuel de classe ne pourra pas accueillir au moins 300 nouveaux élèves sans compter l'accroissement attendu de la population scolarisable avec les perspectives de valorisation de la vallée du Ndialakhar, les projets

immobiliers dans le court et moyen termes dont le plus important est le lotissement de Boudiouck.

La qualité des services éducatifs a bien été améliorée. Contrairement aux années 2006, 2007 et 2008 où le taux moyen de réussite au Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE) était estimé à 58 %, , le taux de réussite de la CR dépasse en 2009 les 80% de réussite avec certaines écoles comme Gandon qui a réalisé 100% de réussite.

Le corps enseignant compte 284 membres. Le ratio élèves/enseignant est de 23,84 mais il ne traduit aucunement que le taux d'encadrement est satisfaisant à cause des nombreuses disparités notées dans la CR. En effet, il existe encore des classes multigrades et des classes à double flux. Sous ce rapport, on note une insuffisance du personnel enseignant. Les perspectives d'évolution des cycles incomplets en cycles complets ainsi que les nouvelles créations d'écoles en vue induisent des besoins de renforcement du personnel enseignant dans le court et le long terme.

Par ailleurs, la situation actuelle du mobilier scolaire n'assure pas une qualité des enseignements. Il existe un réel déficit en table-banc, en bureau-maître, en chaise, en tableau et en armoires. Les élèves se mettent soit à quatre par table bancs dans certaines écoles ou sur un banc avec toutes les difficultés pour travailler dans de bonnes conditions. On décompte dans la CR 2847 table-bancs pour les 6771 élèves, soit un ratio élève /table-banc de 2,37. Le complément des cycles induira donc un renforcement du mobilier.

L'insuffisance des manuels scolaires, de matériels didactiques et pédagogiques ne favorise pas également la qualité des enseignements. Il s'y ajoute l'inexistence de bibliothèques scolaires dans toutes les écoles de la CR. Dans le même ordre d'idées, l'insuffisance de commodités n'est pas sans entraîner des conséquences néfastes sur l'enseignement. Plus de 70% des écoles ne sont pas clôturées sans compter l'insuffisance de points d'eau, de box sanitaires et d'électricité.

De réels problèmes sont néanmoins notés dans la gestion des écoles élémentaires. Des Comités de Gestion des Ecoles (CGE) existent certes dans

les écoles mais ceux-ci ont de moyens limités au regard de l'ampleur des besoins actuels. Le Collectif des Directeurs d'Ecole (CODEC) de la CR souffre d'un manque de moyens matériels et financiers. Cette situation est à l'origine de la léthargie notée dans la mise en œuvre de sa principale mission d'une meilleure gestion des écoles et du renforcement de la qualité de l'éducation. Dans le cadre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), un comité Local d'Education et de Formation (CLEF) regroupant le conseil rural, les enseignants, les populations et les partenaires au développement a été mis en place. Le niveau de fonctionnalité actuel du CLEF n'est pas en adéquation avec ses missions d'autant qu'il ne constitue pas encore une réelle instance locale où les élus et les autres acteurs de l'école se retrouvent pour impulser le dynamisme de l'éducation dans la CR.

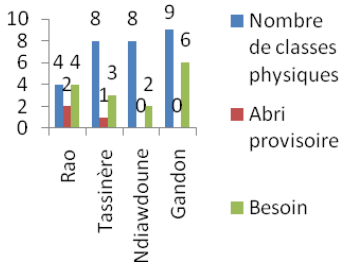
5.1.3 L'enseignement moyen et secondaire

La CR compte 3 collèges répartis dans les trois zones agroécologiques :

- le CEM de Ndiawdoune situé dans la zone du Walo et polarisant tous les villages situés au Nord ;
- le CEM de Gandon situé au centre et polarisant les villages de l'axe Ndiakhère et du Toubé en particulier Ndiébène Toubé ;
- le CEM de Rao au centre Sud

On note une bonne distribution spatiale des CEM avec l'existence d'un CEM dans chaque zone. Les effectifs sont de 1644 élèves dont 885 Garçons et 759 filles soit une proportion de 46,17%. En dépit de l'équilibre spatial, plusieurs élèves de localités polarisées ont de réelles difficultés d'accès à ces CEM. Le rayon de polarisation dépasse dans certains cas plus de 5km. Ils ne disposent pas d'un système organisé de transport scolaire et sont obligés de parcourir à pied de longues distances en vue de rallier leur CEM. Les situations les plus difficiles sont vécues par les villages polarisés par le CEM de Gandon, en particulier Ndiakhère, Ndiébène Toubé. C'est d'ailleurs à cause de l'éloignement des CEM de Mpal et de Rao par rapport aux localités polarisées dans le Sud de la CR que les originaires de ces villages sont hébergés durant la semaine dans des familles d'accueil.

Graphique N° 8 : Infrastructures d'accueil dans les CEM



Source : IDSD 2008

Par ailleurs, les infrastructures d'accueil dans les CEM ne sont pas suffisantes en vue d'assurer un bon accès. La CR compte 21 classes physiques en bon état pour 43 classes pédagogiques. On note ainsi une réelle insuffisance de salles de classe si bien que les principaux CEM sont confrontés à des difficultés autant pour l'accueil de nouveaux admis en 6ème et la programmation des cours.

Des besoins de construction de salles de classe pour mieux contenir les effectifs au cours des cinq

Par ailleurs, l'accès à l'enseignement secondaire reste encore très problématique d'autant que la CR ne dispose pas de lycée. Les admis au BFEM sont ainsi orientés à Saint louis où à Mpal. Ils sont ainsi de plus confrontés à des difficultés d'hébergement dans ces localités. Le manque de lycée constitue un chaînon manquant dans la chaîne de promotion des CEM de proximité dans la communauté rurale.

La plupart des enseignants des CEM sont soit des vacataires ou professeurs contractuels. En effet, sur les 64 enseignants de la CR, au moins les 45 membres du personnel enseignant sont constitués de professeurs contractuels et de vacataires. Il faut souligner l'insuffisance d'enseignants de sorte qu'on note 7 chargés de cours (anciens volontaires de l'éducation et de maîtres contractuels) pour tenter de résorber le gap. Il se trouve également que l'insuffisance de classes spécialisées et de matériels pédagogiques ne sont pas de nature à favoriser un bon enseignement de qualité. Les principaux de collèges déplorent également l'insuffisance des manuels scolaires. Par ailleurs, les enseignants et les élèves ont souligné l'inexistence de salle informatique avec connexion à internet au moment où on note un développement des technologies de l'information et de la communication.

Dans le même ordre d'idées, les CEM ne disposent pas de bibliothèques scolaires pour soutenir les activités de formation. Les Associations des Parents d'Elèves (APE) participent dans l'amélioration de l'accès et de la qualité par la construction de salles de classe et l'achat de fournitures scolaires et de matériels pédagogiques. Elles sont limitées dans leurs actions

par la faiblesse de leurs moyens financiers. Leurs ressources sont constituées des droits d'inscription des élèves. Des partenaires au développement leur viennent en appoint par la construction de salles de classe et de dons de fournitures scolaires. En dépit de ces difficultés, les CEM ont des taux de réussite relativement appréciable d'autant que le taux moyen dépasse 70%.

5.1.4 Les autres types d'enseignement

- **L'enseignement arabo-coranique**

Les écoles arabes résultent d'initiatives locales. On y dénombre près de 27 Daras officiels. Chaque village en compte au moins une. Cette forme d'éducation est très développée dans des localités comme Ngaye dans la zone du Walo. L'enseignement arabo coranique ne dépend pas à proprement parler des compétences de la CR. Les populations prennent ainsi en charge la rémunération des maîtres arabes et le fonctionnement de ces écoles. A ce niveau, le principal problème réside dans l'instabilité des maîtres arabes à cause de la modicité de la motivation financière. Par ailleurs, les maîtres coraniques éprouvent de réelles difficultés en vue d'assurer convenablement l'alimentation, les matériels pédagogiques (tablettes et livres coraniques), les soins de santé et les couchages des talibés.

- **L'alphabétisation**

Il existe dans la CR 08 classes d'alphabétisations formalisées pour 302 auditeurs dont 183 femmes. Ces classes sont ouvertes avec l'appui l'IDEN, de la fondation PAUL GERIN LAJOIE et du programme PAIS-Etat. Les principales langues enseignées sont le wolof et le poular. Les opérateurs principaux sont l'Association pour la Renaissance Pular (ARP) et le programme jeunes en difficultés. Leurs interventions concernent les villages de Ngaina, keur Abdou Diop, Yamane Sogue,Ndiakhip Niang, Gandon, Sanar, Wouro penda, et Todé. Il faut signaler en sus de cette intervention de la fondation et du programme PAIS ETAT, l'arrivée du RADI qui porte le nombre de classes d'alphabétisation à 14 avec l'ouverture d trois classes à Mérina Sall, Bekhar, Boudiouck et trois classes spéciales à Gandon, à Rao et

à Mbarigot. Les séances d'alphabétisation n'ont encore concerné que 25% des villages de la CR alors que les besoins existent dans toutes les localités. Il n'existe pas de données quantitatives actuelles sur le taux d'analphabétisme dans la CR mais les ateliers participatifs ont permis de se rendre compte que le contexte plaide largement en faveur de toutes les formes d'alphabétisation (alphabétisation de base et alphabétisation fonctionnelle). En effet, les femmes des groupements féminins ne sont pas outillées en techniques élémentaires de gestion administrative, financière et comptable. Il s'y ajoute que dans le cadre de la promotion d'une bonne gouvernance locale, plusieurs responsables (élus, chefs de villages) ont besoin d'être alphabétisés en vue de mieux exercer leurs charges. De ce point de vue, l'accès à l'alphabétisation demeure insuffisant. Cette situation de l'accès est largement due à la faiblesse des moyens des opérateurs d'alphabétisation intervenant dans la CR. Ainsi, ils sont confrontés à des difficultés pour mobiliser les matériels didactiques et pédagogiques idoines en dépit de l'appui de l'Etat et de partenaires au développement. L'alphabétisation est certes une compétence transférée mais elle ne bénéficie pas de tout l'appui attendu du conseil rural. Ce dernier dote de temps à autre les classes en matériels didactiques.

- **L'enseignement technique et la formation professionnelle**

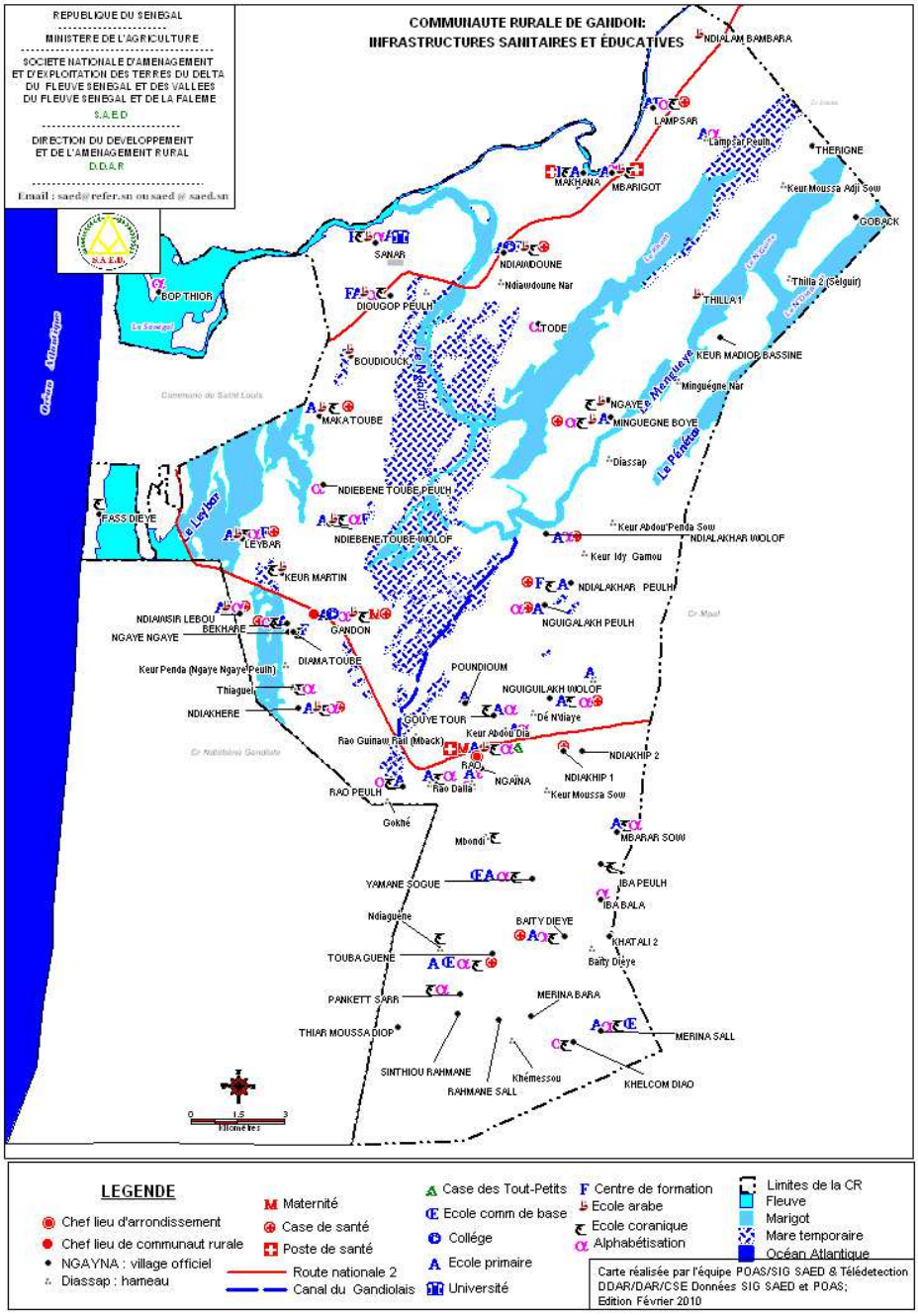
La principale unité de formation notée dans la CR est le centre de formation de Guélakh. Cette unité de formation offre diverses filières dans les domaines l'élevage, la mécanique, l'agriculture, la ferronnerie, la couture, la teinture, le fonçage de puits. Il fonctionne sur la base de l'internat accueillant actuellement 15 pensionnaires et possède des fermes d'expérimentation : une ferme interne et deux fermes pilotes. La formation est gratuite et les élèves sont issus de la CR. Le centre dispose également d'une fromagerie dont les produits sont écoulés dans les hôtels de la région. Les entretiens avec les responsables ont permis de mesurer les difficultés relatives à l'insuffisance de l'outillage technique qui limite ainsi ses capacités de production. Les moyens financiers sont principalement constitués de

contributions financières de partenaires extérieurs. Il ne dispose pas encore d'appuis de l'Etat en dépit de sa contribution dans le renforcement de capacités des acteurs locaux. Il faut souligner qu'un centre de formation agricole existait à Minguegne Boye mais il est actuellement non fonctionnel. Pourtant, les jeunes expriment le besoin d'être mieux formés dans divers métiers, en particulier ceux de l'agroindustrie. Cette situation ne milite pas en faveur de la consolidation de la vocation de pôle de développement agroindustriel. Les projets de mise en valeur d'importantes superficies dans la vallée de Ndialakhar et l'ouverture du canal de Gandiolais offrent de réelles perspectives d'insertion socioprofessionnelle aux diplômés des métiers de l'agroindustrie. Par ailleurs, l'Université Gaston Berger (UGB) se trouve dans la CR mais c'est une institution supérieure dont l'offre de formation n'est pas forcément articulée aux préoccupations locales.

Toutefois, la perspective de l'installation d'une université des métiers dans la CR augure certes une diversification de l'offre de formation pour diverses qualifications mais une plus grande prise en compte des potentialités et contraintes du contexte local.

5.2 -La santé, l'hygiène et l'action sociale

Carte N° 8 : Structures sanitaires



Source : POAS GANDON 2010

5.2.1 L'accessibilité aux services sanitaires

Le stock infrastructurel, composé de trois postes de santé et de **19** cases de santé pour une population estimée actuelle de près de 33971 habitants, est en relative adéquation avec les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En effet, selon ces dernières, il faut 1 poste de santé pour 10 000 habitants. Les populations de la CR ont également accès à d'autres structures sanitaires telles que le Service médical de l'UGB, les centres de santé et l'hôpital régional localisés dans la commune de Saint louis ainsi que l'infirmerie des Grands Domaines du Sénégal (GDS). La répartition spatiale est équilibrée avec au moins un poste de santé dans les principales zones géographiques (**Cf carte sanitaire).**Toutefois, avec l'accroissement attendu de la population à l'horizon 2015, les structures existantes ne seront pas suffisantes pour assurer une bonne couverture sanitaire. La population de la CR dépassera plus de 50 000 habitants et aura besoin ainsi d'un centre de santé si l'on tient compte de la norme de 1 centre de santé pour 50000 habitants.

Par ailleurs, en dépit de l'existence de postes de santé, on note un accès déficient aux services de maternité. Il a été signalé lors du diagnostic participatif que tous les postes existants disposent chacun d'une salle d'accouchement mais la principale raison résidait dans l'impossibilité d'affecter dans ces postes des sages femmes au moment où ils ne disposaient de logements. Au cours de l'année 2009, seule le poste de santé de Rao est affranchi de cette peine à travers la réhabilitation du poste, la construction de logement communautaire grâce à l'appui du PNDL et consécutivement l'affectation d'une sage femme avec l'appui du RADI. Toutefois, ce besoin persiste dans les autres postes de santé. Sachant qu'il faut une sage femme pour 3000 femmes en âge de procréer, ce nombre demeure insuffisant pour les 7591 femmes en âge de procréer dans la CR. La prise en charge correcte de la santé maternelle s'en trouve ainsi fortement compromise ; les accouchements sont vécus avec angoisse.

Les cases de santé participent dans une moindre mesure dans l'amélioration de l'accès à la santé. En effet, des cases de santé existent certes que dans 19

villages sur les 55 établissements humains officiels soit un taux de couverture de 34,54%. Les cases sont relativement non fonctionnelles d'autant qu'elles sont fermées la plupart du temps à cause, entre autres, du manque de motivation financière des matrones et les Agents de Santé Communautaire (ASC). Ce personnel ne peut ainsi se consacrer à plein temps à ces cases. La faiblesse des compétences du personnel communautaire est également une cause comme dans les cases de Niakhip Niang, Nialakhar peulh où les ASC ne sont pas instruits. L'inexistence de cases de santé dans les autres villages préoccupe les populations qui ont fait part lors des ateliers participatifs de la nécessité d'en disposer dans leurs localités. Par ailleurs, l'accessibilité des personnes aînées demeure encore problématique ; l'Etat central a initié le programme SESAME de prise en charge gratuite de ces catégories de personnes dans les structures de santé. Cependant, son manque de décentralisation entrave sa réelle mise en œuvre dans la communauté rurale pendant que le besoin se fait sentir dans la CR avec 1264 personnes ainées.

L'accessibilité géographique à la santé se heurte à l'enclavement de localités polarisées. Ainsi, les villages en aval du Ndialakhar éprouvent plus de difficultés pour accéder au poste de santé de Mbarigo. Il en est de même des villages situés dans l'axe Sinthiou Rakhmane- Rao et ceux du diéri qui ont des difficultés d'accès autant au poste de santé de Rao qu'aux structures sanitaires de Saint Louis, en particulier durant l'hivernage à cause de l'impraticabilité des pistes. Par ailleurs, l'accessibilité correcte en services sanitaires souffre de l'inexistence de pharmacie privée. Les populations sont obligées de se déplacer jusqu'à Saint Louis pour se procurer les médicaments non pris en charge par l'Initiative de Bamako (IB) dans les dépôts des postes. Cette situation favorise non seulement le renchérissement des coûts de santé mais elle est potentiellement dangereuse pour certaines urgences médicales.

5.2.2 Le personnel sanitaire

Le personnel sanitaire est composé d'un infirmier qualifié par poste de santé, de deux aides soignants et pour les cases de santé d'un ASC et d'une matrone. On note un déficit en personnel sanitaire d'autant que selon les normes il faut pour chaque poste de santé en plus de l'infirmier une sage femme d'Etat et un assistant infirmier. L'insuffisance de personnel qualifié ne permet pas d'assurer convenablement les besoins en services sanitaires. La bonne qualité des services sanitaires souffre également de la faiblesse des capacités techniques du personnel de santé communautaire (ASC et matrones). Le personnel communautaire a ainsi besoin de renforcement de capacités dans les domaines de la prise en charge correcte des patients pour les premiers soins (pour les cases de santé) et en ordinogramme dans les postes de santé en vue de pouvoir mener des consultations primaires curatives en cas d'absence de l'infirmier chef de poste.

5.2.3 Le plateau technique

L'insuffisance du plateau technique a été soulignée dans les postes de santé de Rao principalement. Avec l'appui du PNDL et du RADI, le poste de santé a été réhabilité et dispose de matériel nouveau. Cependant, il souffre surtout du manque d'ambulance pour assurer la couverture médicale dans les zones polarisée. La situation est cependant moins préoccupante dans les postes de santé de Gandon et de Mbarigo. Ces deux postes ont bénéficié d'équipements récents au cours des deux dernières années.

5.2.4 La gestion des structures de santé

Le dispositif institutionnel de gestion de la santé repose sur le comité de santé. Ainsi, des comités de santé ont été mis en place autant pour les postes de santé que pour les cases de santé. Ces comités fonctionnent correctement et sont régulièrement renouvelés au terme de leur mandat de deux ans. Des représentants de la CR sont membres du comité de santé du district sanitaire de Saint Louis. Leurs moyens d'actions sont insuffisants et sont constitués principalement de tickets de consultation et de vente de

médicaments. Les recettes dégagées par les différents postes de santé varient en moyenne de 150 000 F CFA à 500 000 F CFA par mois. Elles ne permettent pas d'assurer convenablement la motivation du personnel communautaire ainsi que les charges de fonctionnement.

La CR participe dans une large mesure à la gestion des structures sanitaires par, entre autres, la dotation en médicaments et de matériels de nettoiement. Seulement, des contraintes budgétaires ne permettent pas de fournir tout l'appui requis. Néanmoins, le conseil rural consacre en moyenne une enveloppe annuelle de 3 000 000 F CFA à l'achat de médicaments et de produits d'entretien. Il faut souligner l'appui de PTF dans la gestion et la qualité des services sanitaires. Les actions vont de la réhabilitation d'équipements sanitaires (Poste de santé de Rao), la dotation de médicaments et de produits d'entretien (appui de Plan International aux cases de santé).

5.2.5 Les problèmes de santé et la prise en charge des malades

Les populations ont encore des difficultés pour faire face convenablement aux coûts sanitaires. Des initiatives de financement mutualiste de la santé sont en train d'être initiées mais elles ne sont pas encore très développées. C'est dans ce cadre que l'on note la mutuelle de santé de Rao. L'inexistence de vaste campagne d'information et de sensibilisation sur ce moyen de financement de la santé n'a pas encore permis une réelle appropriation de ce dispositif par les populations. Le bilan épidémiologique diffère selon les postes de santé. Les maladies les plus fréquentes pour les postes de santé de Gandon et de Rao sont les infections respiratoires aigues, les dermatoses, les parasitoses et l'hypertension artérielle. On retrouve certes ces maladies dans le poste de santé de Mbarigo/Mbakhana mais pour cette unité les maladies les plus notées sont les maladies hydriques, en particulier la bilharziose intestinale. La persistance des maladies hydriques est davantage notée dans les localités voisines des plans d'eau et qui sont situés au Nord de la CR. En effet, les populations y ont un faible accès à l'eau potable ;

elles continuent à utiliser l'eau du fleuve pour les besoins de toilette, de lessive et de boisson avec les risques induits.

L'action sociale concerne les groupes vulnérables, en particulier les personnes âgées et les handicapés. La prise en charge sanitaire des personnes âgées a fait l'objet d'une initiative heureuse avec la création du programme SESAME mais celui-ci n'est pas décentralisé au niveau communautaire en vue de permettre aux cibles d'en bénéficier. Ces derniers se sont regroupés en une association communautaire. Toutes les catégories d'handicapés sont répertoriées dans la CR : les handicapés moteurs, les handicapés visuels et les sourds muets. Il existe une organisation regroupant les handicapés de la CR. Les principales contraintes des handicapés sont :

- L'insuffisance des appareillages
- L'insuffisance de partenaires d'appui à la réinsertion économique des handicapés
- La faiblesse des moyens de survie
- L'inexistence de financement d'activités génératrices de revenus

5.3 L'habitat et l'assainissement

La situation de l'habitat est assez contrastée. Les gros villages tels que Gandon, Rao, Ndiawdoune, Ndiébène Toubé sont alignés avec une relative bonne organisation de l'espace habité. Toutefois, on note dans ces villages des poches qui ne sont pas encore bien organisées. L'habitat est dispersé dans les villages peuls qui sont constitués ainsi d'un ensemble de localités distantes les unes des autres. Ce type d'habitat est en rapport avec la tradition d'élevage de cette ethnie qui la pousse à habiter près des zones de pâtures des troupeaux. Le manque d'alignement se pose dans les autres villages. Toutefois, les populations sont de plus en plus conscientes de la nécessité de mieux organiser l'espace et sollicitent à cet effet le conseil rural pour l'alignement. Cette préoccupation rencontre d'ailleurs la volonté politique locale d'autant que le POAS avait pris en charge les possibilités

d'extension des villages. Pour faire face à la forte demande de parcelles, le conseil rural a mis un programme d'alignement dans les villages de Mbarigo, Boudiouck, Ndiawsir. Il a en perspective l'alignement du village de Minguegne Boye. Quant au nouveau conseil, il compte faire de l'alignement de ces villages un moyen de freiner l'extension de la Commune de saint Sur son territoire qu'elle consume à petits feux. A titre d'exemple, le DIP a permis de noter chez les populations une forte demande en parcelles dans tous les villages. Les besoins les plus pressants ont été notés à Mbakhana alors que ses capacités d'extension sont maintenant très faibles. L'extension n'est plus possible au Nord à cause des cours d'eau, et les seuls 94 ha disponibles au Sud sont malheureusement occupée par le centre d'élevage.

La CR fait donc face à un véritable défi de gestion et de sécurisation du patrimoine foncier. La proximité de Saint louis induit de plus en plus un mode d'habitat moderne et une forte pression foncière. En effet, l'extension du périmètre communal actuel de Saint Louis se heurte à des obstacles naturels, notamment les plans d'eau, si bien que la commune ne peut s'étendre que vers la communauté rurale. D'ailleurs dans un passé récent des localités naguère dans la superficie de la CR sont dorénavant intégrées dans le périmètre communal. Il s'agit de Ngallèle et de Bango. De sérieuses menaces pèsent ainsi sur les villages riverains de la commune. Il faut souligner que la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de 100 ha prévue dans la zone riveraine de Maka Toubé s'étend sur le territoire communautaire.

La bonne gestion du cadre de vie dans la CR est encore très problématique. En effet, aucun village de la CR ne dispose d'un système de collecte des ordures ménagères. On note l'entassement des saletés dans des ruelles et à la périphérie de ces établissements humains. Les populations déplorent également l'enfouissement anarchique des déchets à l'intérieur des villages ainsi que le déversement des eaux usées. Cette situation résulte du manque

de sites de dépôts des ordures et l'inexistence de système d'assainissement collectif.

Par ailleurs, des aménagements d'assainissement destinés à la commune de Saint louis sont installés sur le territoire communautaire. Un centre d'enfouissement technique des déchets provenant de la commune a été aménagé à Gandon. Il faut également souligner le manque d'édicules publics dans toute la CR.

5.4 La promotion féminine

La dynamique associative est relativement forte chez les femmes. La CR compte 38 GPF affiliés à la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (GPF) par le biais de la fédération communautaire qui est l'organisation faîtière. Chacune des trois principales zones de la CR (TOUBE, Rao et Ndiawdoune) compte une fédération regroupant les GPF affiliés des localités polarisées. Il existe également au niveau de chaque village au moins une association de femmes non affiliée. Les femmes mènent diverses activités dont les plus importantes sont le petit commerce, l'exploitation de sels, la transformation de fruits, légumes et de céréales locales, l'embouche. La relative dynamique organisationnelle, la diversité des activités menées et les appuis de partenaires techniques et financiers n'ont pas induit une amélioration notable de la situation des femmes. La promotion féminine se heurte encore à de nombreuses contraintes.

L'insuffisance des moyens économiques, les difficultés d'accès à un crédit productif adapté, les capacités techniques de productions limitées constituent de sérieuses difficultés. La fédération communautaire des GPF a mis place un crédit tournant de 250000 F CFA/ trimestre/GPF pour 50 GPF mais ce montant a été jugé dérisoire par les femmes pour mener une activité rémunératrice importante. Il se trouve que la CR compte un système financier décentralisé (SFD) puisque celui de RAO est ferme : la MEC de Ngaye Ngaye.

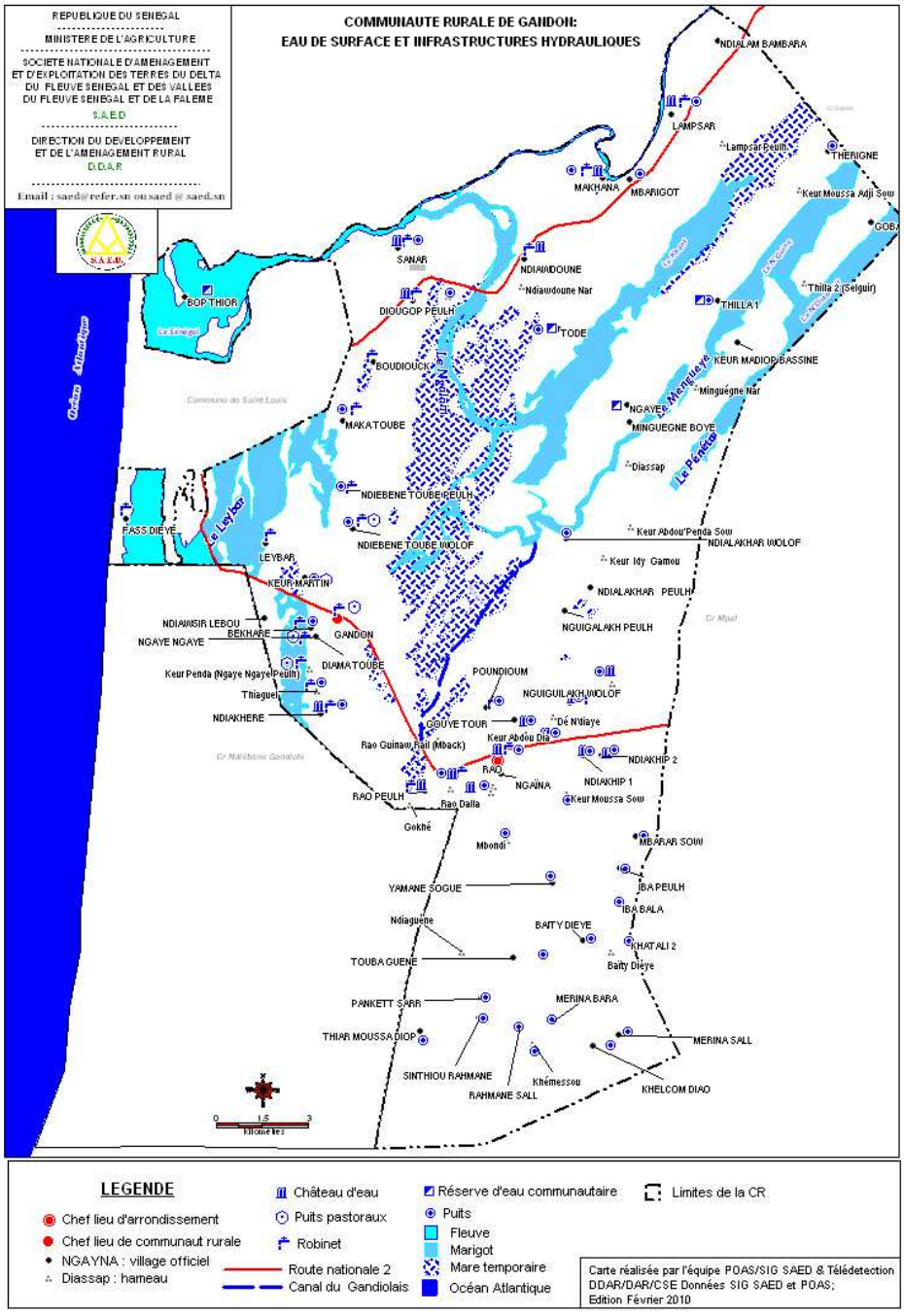
Les femmes n'ont pas de ressources financières importantes pour combler les besoins du fait du faible taux d'existance de mutuels. (Cf chapitre sur le système financier). Par ailleurs, l'insuffisance d'équipements d'allégement

des travaux féminins, en particulier de moulins à mil, rend davantage ardues les tâches domestiques. La CR compte en effet 10 moulins à mil, 1 batteuse à riz et 3 décortiqueuses à riz fonctionnels. L'insuffisance de moulins à mil est davantage ressentie par les villages de Rao Sud. En effet, il n'existe dans cette partie qu'un seul moulin fonctionnel qui polarise la plupart des villages de l'axe Ndoye Diagne-Khelcom Diao.

Par ailleurs, les neuf (9) centres de promotion féminine notés dans la CR ne sont pas fonctionnels. Pourtant, dans un passé récent, ces centres ont pu permettre à la jeunesse féminine d'avoir une formation en couture, coiffure, savonnerie ainsi qu'en transformation de produits locaux. La léthargie actuelle des centres est largement liée au bénévolat des maîtresses auxiliaires chargées d'assurer l'encadrement des élèves. En effet, ces dernières n'avaient aucune motivation financière si bien qu'elles ne pouvaient se consacrer entièrement à l'animation de ces centres.

5.5 L'hydraulique et l'énergie

Carte N°9 : Equipements hydrauliques et eaux de surface



Source : POAS GANDON 2010

Le bilan de la desserte en eau fait apparaître des disparités dans l'accès à l'eau potable. Il n'y a que 38 villages qui sont desservis par un réseau AEP soit un taux de desserte de villages de 46% et d'ici 2015 la CR doit au moins selon les indications des OMD réduire le déficit de moitié soit assurer au moins 27% d'accès. Toutefois, si l'on tient compte du taux de desserte par Equivalent Point d'Eau (EPE), la dernière revue annuelle du PEPAM dans la région de Saint louis donne, pour la CR, un taux d'accès à l'eau de près de 80% (sur la base de 1EPE/300 habitants). Ce taux inclut les divers modes d'accès à l'eau potable (par AEP et par puits moderne) et cache ainsi de profondes disparités selon les zones de la CR. Il s'y ajoute qu'avec la salinisation progressive notée, il y a une détérioration de la qualité de l'eau des puits.

L'approvisionnement en eau potable de la communauté rurale est assuré en grande partie par le réseau d'adduction d'eau de Ndiock Sall et dans une moindre mesure par le réseau SDE de Saint-Louis (Ngallele) et la station de potabilisation de Ndiawdoune.

Le réseau de Ngallele dessert les villages de Sanar, Boudiouck, Maka Toube, Ndiebene Toube Wolof, Niebene Toube Peulh et Leybar. Le réseau de Ndiock Sall alimente les autres villages localisés dans les zones de Rao, Gandon. Ce réseau est actuellement saturé si bien que les projets d'extension des AEP et de branchements particuliers sont mis en veilleuse.

Par ailleurs, la faible hauteur de l'ouvrage de stockage de la station de potabilisation de Ndiawdoune ne permet pas de répondre aux demandes en branchements particuliers. Les habitants du village de Bop Thior ont de réels problèmes d'accessibilité à une eau potable. Ils s'approvisionnent dans des bidons à partir de Saint Louis avec toutes les difficultés inhérentes au transport, en particulier pour les familles de modestes revenus. Les retards enregistrés dans la mise en œuvre du projet AEP Gorom Lampsar font que les populations du Nord de la CR (sur l'axe Minguegne Boye Ndialam Bambara) consomment l'eau du fleuve Sénégal et de ses défluents.

L'accès à l'eau potable par réseau AEP se pose avec acuité dans la zone de Rao. Les villages non raccordés aux réseaux AEP et situés dans la partie Sud

de Rao utilisent l'eau des puits mais ils sont de plus en plus confrontés à l'avancée du biseau salé et à l'approfondissement de la nappe phréatique. On peut citer à propos les villages situés sur l'axe Rao peulh- Khelcom Diao.
Dans le domaine de l'accès à l'énergie et aux produits pétroliers, la CR compte une station d'essence et un centre d'emplissage de gaz. Le taux d'électrification actuel est de 18% (Cf carte infrastructures et équipements socioéconomiques). Seuls 15 villages sont électrifiés et il subsiste encore des poches non couvertes dans ces villages. Des besoins d'accès à l'énergie électrique ont été soulignés lors des ateliers participatifs dans toutes les zones de la CR.
La CR compte un centre d'emplissage de gaz. On note également des points de vente de gaz butane dans les gros villages. L'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) participe à l'effort d'accès à l'énergie par la mise en place de lampadaires solaires dans le village de Mérina Sall. Par ailleurs, les populations ont accès à l'énergie ligneuse pour la cuisson. Cette utilisation participe à la déforestation.

5.6 Sports, Jeunesse, Culture et Loisir

La population de la CR est essentiellement constituée de jeunes avec une proportion de plus de 70%. Ce qui doit constituer un atout potentiel pour propulser le développement de cette dernière en avant parce que disposant un bon nombre d'actifs. Toute fois la CR doit s'activer pour la satisfaction de besoins en infrastructures et équipements de promotion de cette frange d'âges. A cela s'ajoutent l'insuffisance de capacités financières et techniques de production ainsi que d'infrastructures et d'équipements fonctionnels entravant le plein épanouissement de cette catégorie d'âge. Par conséquent on note un réel besoin d'insertion socioprofessionnelle de la composante jeune, en plus de leur faible taux d'accès aux financements d'activités génératrices de revenus dans la CR. Les instruments d'appuis financiers tels que le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL) initié par le conseil régional n'ont pas réellement d'impact dans la CR. Tous ces contraints ont accentuer la forte demande d'emplois des jeunes pendant la saison sèche dans des structures

comme le GDS ou L'UGB qui font un système de rotation qui ne permet pas aux jeunes de subvenir convenable à leurs besoins.

Concernant les infrastructures sportives, presque tous les villages de la CR disposent une aire de jeu aménagé pour le foot bal. Il faut noter que la CR avait bénéficié un stade communautaire financé en grande partie par la coopération décentralisation en l'occurrence le SICOVAL mais ce stade reste impraticable selon les autorités locales, le représentant des jeunes et les ingénieurs conseillers. La preuve la plus patente de l'impraticabilité de cette aire de jeux est que presque toutes les journées de foot de la CR se sont jouées cette année 2009 au stade régional MAITRE BABACAR SEYE. Le football est le sport le plus pratiqué, en particulier durant les vacances scolaires (Août-Octobre) à travers le championnat national populaire (navétanes). La communauté rurale compte 24 ASC. Les équipes sont réparties dans deux zones respectives, la zone 7 avec 14 ASC et la zone 11 avec10 ASC. Le conseil rural accorde une subvention annuelle aux différentes ASC. Ces dernières ont déploré la modicité des subventions accordées par la CR. Elles souhaitent que leur situation soient beaucoup plus prise en charge dans le budget de la CR pour satisfaire néanmoins des besoins en équipements sportifs (ballons, maillots, etc.).

Les jeunes souhaitent en plus de la mise en place des infrastructures et équipements sportifs fonctionnels pour permettre la diversification des pratiques sportives comme le basketball et le handball, des agents techniques pour la promotion du sport.

Par ailleurs, la culture et les loisirs évoluent actuellement dans un contexte défavorable. La CR dispose un faible taux de maison de jeunes ou foyers permettant aux jeunes de dérouler convenable leurs activités culturelles et leurs loisirs. Elle n'en compte que trois maisons des jeunes implantés à Rao, Gandon et Ndiop Fall et qui ne sont pas fonctionnelles. La jeunesse souffre ainsi d'un manque d'espaces adéquats pour leur promotion économique que pour leurs loisirs. Et ceci plombe l'organisation de spectacles culturels dans la cr. Toutes les zones de la CR disposent de richesses culturelles et historiques qui ne sont bien exploitées. Il est noté

dans la zone des Trois marigots située dans la partie centrale un potentiel culturel lié à la tradition du milieu (autels, arbres totems, etc.).

5.7 L'environnement et la protection de la nature

La CR se caractérisée par une détérioration progressive de ses écosystèmes. Plusieurs problèmes sont ainsi notés :

- la déforestation exacerbée par une coupe abusive des arbres pour la pharmacopée, l'énergie ligneuse ou bois de chauffe, la carbonisation, les braconnages ;
- la récurrence des feux de brousse ;
- la salinisation des terres.

Le manque de système de gestion des ordures ménagères (collecte, sites de dépôt ou disponibilités des poubelles) n'a pas manqué d'avoir des effets sur l'environnement. Il s'y ajoute les effets négatifs de l'exploitation anarchique mines de sable dans la zone de RAO plus particulièrement dans le village de Rao peulh. Les ressources forestières telles que le bois de chauffe s'amenuisent de plus en plus. On note la diminution des ressources halieutiques en quantité et qualité à cause de la pression sur la ressource. La présence des plantes envahissantes dans les plans d'eau constitue également un réel problème environnemental.

Les acteurs locaux ne sont pas restés inactifs face à la dégradation de l'environnement. C'est ainsi que des actions de préservation et de restauration ont été beaucoup mises en œuvre dans la CR. Il s'agit d'actions de lutte contre les feux de brousse, de mise en place de bois villageois, de reboisement et de protection des zones protégées telles que la Réserve Naturelle Communautaire (RNC de GANDON). Ces actions ont été soutenues par des PTF tels que le Projet Biodiversité et le PGIES.

En effet, L'Association Intervillageoise de Développement (AIVD) mise en place avec l'appui du Projet Biodiversité intervient beaucoup dans la gestion de l'environnement. Elle regroupe 15 villages de la zone de Rao. Cette association inter-villageoise reconnue suivant le récépissé de reconnaissance **N°00612/GRSL/AA** du **1er septembre 2006** délivré par le Gouverneur de la Région de Saint-Louis. L'objectif de l'AIVD de Gandon est d'organiser l'utilisation spatiale à travers les différents systèmes de production, dans le respect des équilibres naturels en prenant en compte le savoir-faire local, préserver les potentialités tout en conservant la biodiversité du site et restaurer l'habitat de la faune dans ses différentes formes (la faune terrestre, faune aquatique et avifaune). Par ailleurs, le PGIES avait mis en œuvre un programme de gestion des ressources naturelles avec la création d'une Réserve Naturelle Communautaire (RNC) polarisant 12 villages dans l'ancienne superficie de la CR. Maintenant il ya que sept villages appartenant à la nouvelle cr de gandon que la RNC polarisent. Il s'agit de Leybar, Bekhar, Diama Toubé, Ngaye-Ngaye, Ndiawsir, Ngayna, Ndiakhere. Par conséquent il faut que les deux CR (GANDON et NDIEBENE GANDIOLE) développent des activités de cogestion pour assurer la survie de la RNC et aussi la mutuelle qui est en place.

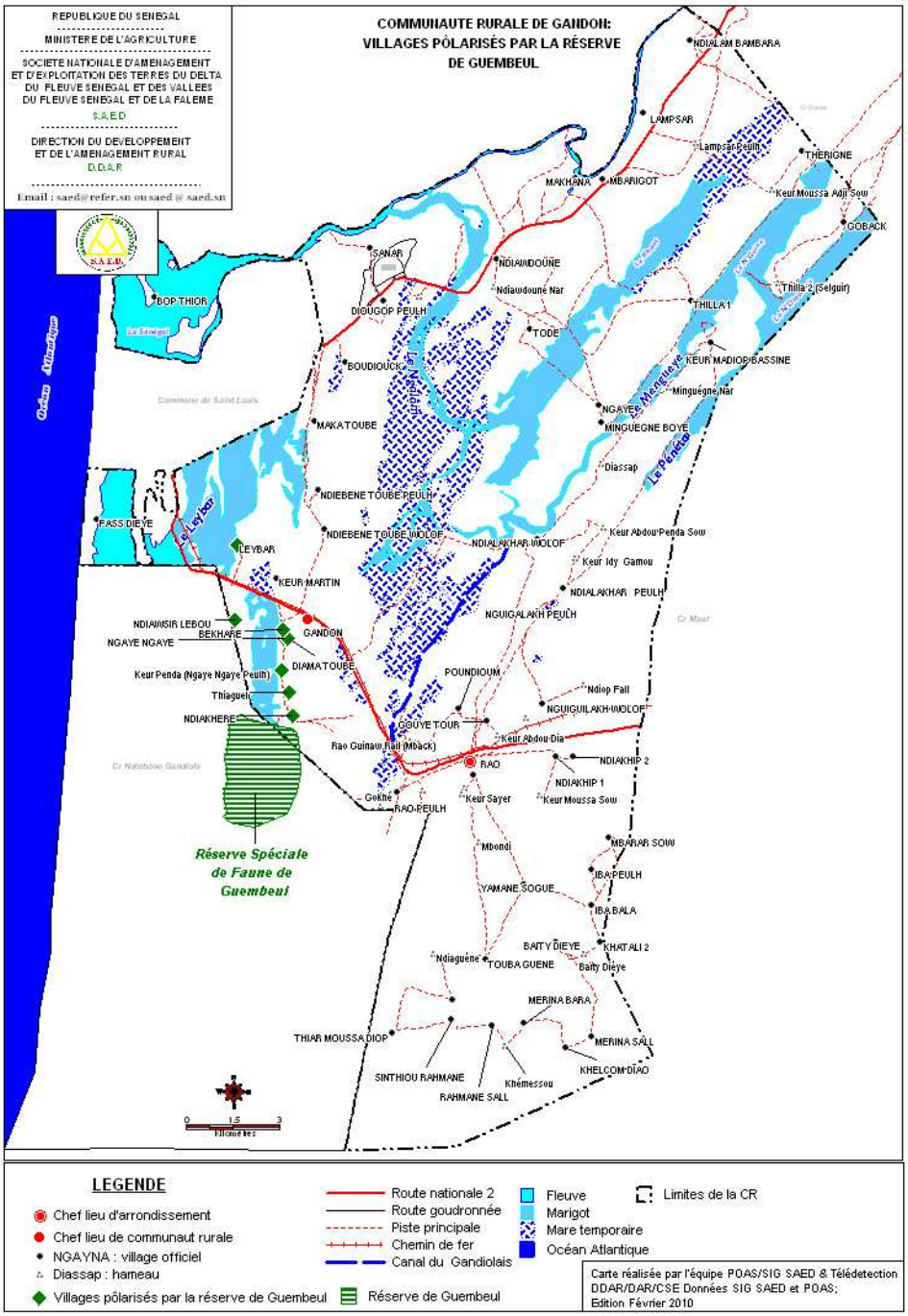
Le volontarisme local pour la prise en charge de l'environnement se heurte à l'insuffisance des moyens d'action des acteurs locaux. Ces problèmes sont, entre autres, le manque de motivation des comites villageois de lutte contre les feux et l'insuffisance des moyens matériels (brouettes, pèles, râteau, gans…). Il faut également souligner de rééls besoins de renforcement de capacités en techniques de pépinières et de gestion d'espaces boisés.

5.8 La sécurité et la protection civile

La CR ne dispose toujours pas de brigade de gendarmerie ni de détachement des secouristes comme les sapeurs pompiers moins encor un commissariat de police. C'est pourquoi selon les populations on y note une recrudescence des violences, des agressions et des vols de bétails nuitamment à l'approche des grands événements. Pour lutter à ce phénomène, les jeunes de certaines

localités sont obligés de former des groupes de surveillance à l'approche des fêtes. Mais des problèmes de légitimités et des moyens se posent toujours.

Carte N°10 : Villages polarisés par la Réserve Naturelle Communautaire



Source : POAS 2010

Les localités polarisées sont Ngaye Ngaye, Bakhare, Diama Toubé, Diama Thiagueul, Ndiakhère, Ndiawsir, Leybar Boye, Ngaîna, Keur Barka, Bambara, Dielle Mbame, Doune Baba Dièye. La mise en place d'une mutuelle a permis de développer des activités d'accompagnement de l'objectif de gestion durable de l'environnement.

VI. BILAN DIAGNOSTIC DES ACTIVITES ECONOMIQUES

6.1 L'agriculture

L'agriculture constitue la principale activité socio-économique de la communauté rurale. Elle concerne des cultures de rente, vivrières et maraîchères et se fait sous trois formes : l'agriculture irriguée, l'agriculture de décrue et l'agriculture pluviale.

L'agriculture irriguée est très pratiquée. Elle se mène dans les zones riveraines du fleuve Sénégal et de ses défluents dans toute la zone englobant Ndiawdoune à Ndialakhar.

L'agriculture de décrue est pratiquée sur les parties inondables riveraines du Ndialakhar en association avec les cultures maraîchères. Elle connaît cependant un net recul avec la salinisation progressive des terres et celle des eaux de surface en particulier dans le bas delta à la suite de l'ouverture du canal de délestage.

L'agriculture pluviale est davantage notée dans la partie diéri de la CR notamment en raison de la caractéristique des sols. Les cultures les plus pratiquées sont essentiellement l'arachide et le niébé mais elles sont confrontées aux problèmes de l'accès difficile aux intrants agricoles et les difficultés de commercialisation de la production.

Il apparait que dans la CR, l'agriculture est généralement de type familial, les perspectives d'un développement de l'agro-industrie sont très réelles mais celles-ci sont plombées par la faible envergure des PME/PMI qui se caractérisent par une faible structuration et la faiblesse des moyens financiers et techniques, de même que l'accès aux terres.

6.1.1 Le foncier agricole

L'agriculture et l'élevage sont les principales activités qui s'exercent sur le foncier rural exploité. La CR compte près de **39000 ha(données du POAS)** de terres cultivables selon les estimations du POAS dont **10000 ha** se trouvent dans la vallée fertile du Ndialakhar.

Le principal problème relatif au foncier agricole est la répartition des sols selon les priorités dégagées et retenues dans le cadre du POAS. Les zones de gestion définies dans le POAS n'ont pas fait l'objet des aménagements adéquats à cause du manque de réelle mise en application des POAS.

Contraintes	Causes/Manifestations
Inorganisation de la vaine pâture	• Manque de concertation sur les dates d'ouverture et de fermeture des champs • Difficultés d'accès pour le bétail à certains parcours post-culturaux
Environnement	• Développement des végétaux envahissants. • Salinisation de certaines zones
Difficultés d'accès aux zones de pêche	• Développement des VAE
Enclavement	• Insuffisance et/ou mauvais état des pistes de production • Obstruction de pistes de production par les champs
Conflits fréquents entre agriculteurs et éleveurs	• Divagations du bétail sur les champs • Défaut de surveillance du bétail par les éleveurs • Absence de pâturage officiel.
Anarchie dans l'ouverture et l'exploitation des carrières	• Insuffisances dans la réglementation • Défaut de surveillance des exploitants • Non implication du CR
Difficultés d'accès aux points d'eau pastoraux :	• Obturation des pistes de bétail • Situation géographique des mares défavorable (dans les zones cultivées) • Défaut de matérialisation des pistes à bétails • Manque de puits à vocation pastorale • Défaut de matérialisation des pistes à bétail • Etroitesse des pistes
Sous-exploitation des potentialités agricoles	• Difficultés d'assurer une mise en valeur effective de l'espace cultivable.
Diminution de l'espace pastoral	• Appauvrissement des pâturages naturels suite à la baisse de la pluviométrie • Extension des champs en zone irriguée
Inorganisation de la transhumance	• Installation à proximité des champs cultivés • Non respect des normes et pratiques locales
Inorganisation de l'agriculture pluviale	• Installation des champs à proximité des villages pastoraux
Insuffisances dans la gestion foncière	• Défaut de rationalisation des affectations foncières ;

	• Négligences dans le suivi des affectations : matérialisation, suivi de la mise en valeur • Retards dans la délivrance des permis d'occuper. • Défauts de concertation avec les acteurs locaux • Insuffisances dans la circulation de l'information

Il faut aussi souligner l'insuffisance d'aménagements agricoles. Ce potentiel foncier n'a pas fait l'objet d'aménagements adéquats à l'exception des Périmètres Irrigués Villageois (PIV) situés à Lampsar et à Mbarigo. Les autres contraintes relatives portent sur la réduction des superficies cultivables avec la salinisation progressive des terres dans le diéri et le domaine irrigable de Ndiawdoune et la baisse de la fertilité des sols dans le diéri avec l'érosion éolienne et hydrique liée à la dégradation des couverts arborés.

6.1.2 L'hydraulique de production

L'agriculture peut compter sur un potentiel hydraulique important. Les eaux de surface sont constituées du fleuve Sénégal, de défluents, de nombreux marigots et de mares dont les plus importants sont le Ndialakhar, le Minguegne, **le Khant**, **le Ngalam**, **le Djeuss, le Ndiouck**. Il existe par ailleurs **trente (30) mares (Source, POAS 2010)** temporaires exploitables pour les besoins de l'activité agricole et pastorale en moyenne sur une durée de deux à trois mois. Dans la zone du diéri, les cultivateurs ont recours aux puits pour mener leurs activités maraîchères. Toutefois, les eaux souterraines sont sujettes à une salinisation progressive à cause des effets combinés de la construction du barrage de Diama et de l'ouverture du canal de délestage de Saint louis. L'accès à l'hydraulique de production n'est pas encore satisfaisant dans la CR. Il n'existe pas un système moderne d'irrigation avec stations de pompage et réseaux primaires pour acheminer l'eau en quantité suffisante vers les parcelles agricoles de la CR sauf dans les PIV de la cuvette de Lampsar. Il n'existe pas non plus d'aménagements hydroagricoles modernes dans la vallée de Ndialakhar.

6.1.3 Les intrants agricoles

L'Etat fournit chaque année une dotation en semences pour les cultures pluviales mais celles-ci demeurent insuffisantes par rapport à la population agricole. Durant la campagne 2008-2009, les chefs de village ont jugé que les quantités de semences distribuées sont très insuffisantes en rapport avec les actifs qui sont dans la CR. La mauvaise qualité de ces semences a été également soulignée ainsi que leur mise en place tardive. Pour les activités maraîchères, les producteurs s'approvisionnent sur le marché avec de réelles difficultés d'autant que leurs moyens financiers demeurent limités en dépit de l'appui des mutuelles existantes et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal (CNCAS).

Les difficultés relatives à l'accès aux engrais et aux matériels agricoles préoccupent les producteurs locaux. Pour la culture maraichère, les dotations de l'Etat pour l'engrais maraicher sont jugées insuffisantes. En effet, dans les zones de cultures pluviales, les matériels sont relativement vétustes. Les exploitants maraîchers sont confrontés à la cherté du matériel en particulier des groupes motopompes. En plus, ces types de matériels ne sont pas subventionnés contrairement aux matériels des cultures sous pluie. Les difficultés d'accès aux intrants agricoles expliquent, entre autres raisons, la forte dynamique organisationnelle dans le domaine agricole en vue de trouver les palliatifs idoines. La CR compte dans ce domaine deux principales organisations faîtières : l'UGPAR et le Cadre Local de Concertation des Organisations des Producteurs (CLCOP).

L'UGPAR est une union créée en Juillet 1996. Elle sert de cadre de concertation et s'active beaucoup dans la facilitation de l'accès aux intrants et la commercialisation des productions agricoles. L'Union a suscité la création d'une mutuelle MEC/Rao en vue de soutenir les activités agricoles. Néanmoins, la mutuelle de Mec/Rao n'est plus fonctionnelle. Le CLCOP est mis en place en 2002 sous l'égide du PSAOP et s'active principalement dans le renforcement des capacités des OP en organisation et l'appui à l'accès aux infrastructures. Il dispose actuellement d'une affectation de 50 ha dans la vallée de Ndialakhar. Le secrétariat permanent de la structure est assuré par

un animateur agricole originaire de la localité. Il bénéficie de l'appui d'un conseil agricole et rural mis à la disposition de la structure par l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR). Malgré ces intentions et actions relativement importantes, l'efficacité du CLCOP, face aux nombreux défis qui l'interpellent, laisse à désirer du fait de la faiblesse de ses moyens. Ces défis ont permis de mesurer des besoins en partenaires financiers ainsi que des séances de formations en techniques d'élaboration de projets et de recherche de financements. Toutefois, il est à noter un manque de concertation du CLCOP et la nouvelle équipe pour des raisons politiques ; une situation qui n'œuvre pas en faveur de l'efficacité recherché pour accroitre et améliorer les productions.

6.1.4 La production

Les productions des cultures pluviales ont connu cette saison une augmentation considérable du fait de l'abondance des pluies contrairement aux années précédentes Néanmoins, les difficultés d'écoulement, de commercialisation et de transformation sont réelles dans cette zone du diéri qui polarise l'essentiel des villages de la CR. La production maraîchère connaît une relative avancée au cours de ces dernières années en dépit des difficultés constatées. Les productions pour les principales spéculations sont confrontées à d'énormes difficultés dans tout le processus.

En effet, les productions de l'agriculture pluviale sont essentiellement **l'arachide et le niébé**. Mais, la disponibilité tardive des semences et leur insuffisance sont toujours ciblées comme une cause non moins importante de la faiblesse relative des productions. S'ajoute à cette contrainte, la vétusté des matériels agricoles et l'absence de subventions et de crédits adaptés aux rythmes de production. Malgré ces difficultés, les récoltes sont abondantes pour ces deux spéculations, mais l'écoulement et la commercialisation demeurent de sérieux problèmes pour les agriculteurs. En effet, la CR ne dispose pas de point de collecte pour l'acheminement de l'arachide, de même que pour la commercialisation. Cette situation de statu quo est favorisée par la faible capacité technique et financière des producteurs pour la transformation de l'arachide en huile.

Par ailleurs, les principales spéculations pour **l'agriculture irriguée** sont le riz dans les cuvettes de Lampsar et dans la vallée de Ndialakhar. Les contraintes notées dans la culture du riz sont l'insuffisance d'appui technique aux agriculteurs surtout dans les périodes d'incertitude avec l'arrivée des oiseaux destructeurs. Il y'a aussi les problèmes d'écoulement et de commercialisation en raison de l'état défectueux des pistes de production et d'un manque de politique de consommation du riz local.

Les cultures maraîchères concernent l'oignon, le chou, la tomate, le gombo, la carotte, le navet, le piment, l'aubergine dans toutes les zones. L'accès aux semences de qualité est la première contrainte pour les spéculations des cultures maraichères. Il faut aussi souligner l'insuffisance des intrants, les matériels et la disponibilité à temps des engrais maraichers sont des problèmes qui n'œuvrent pas en faveur d'une exploitation optimale des potentialités agricoles. L'absence de magasin de stockage pour les besoins de la cause explique les braderies notées durant certaines périodes. Certes, la commercialisation a connu des avancées significatives durant ces dernières années, mais l'amélioration de l'accès et de la qualité des pistes de production pourraient permettre d'optimiser les productions maraichères de même que l'accès aux crédits adaptés aux rythmes de production avec des taux abordables et un appui technique conséquent et rapproché.

Ces nombreuses difficultés et défis interpellent les organisations socio)professionnelles à l'instar de **la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture** qui est un établissement public à caractère professionnel dont les raisons d'être sont d'apporter un appui à la production de la richesse à l'endroit des PME/PMI. Sous ce rapport, elle a entre autres une mission d'information, de formation et de sensibilisation des acteurs économiques, de même qu'une mission de réalisation des infrastructures. C'est dans ce cadre qu'elle a réalisé un complexe frigorifique à l'hydrobase qui est maintenant fonctionnel et qui est destiné aux producteurs pour la conservation des produits halieutiques, de l'élevage et du maraichage et que les cibles sont les opérateurs économiques les plus proches de Saint-Louis. Ainsi, les producteurs de la CR de Gandon, du fait de leur proximité avec

Saint-Louis, peuvent fortement bénéficier des opportunités du complexe pour la conservation qui constitue à leur endroit un véritable problème.

Au delà de ce projet qui touche directement Gandon, la chambre de commerce compte réaliser dans le courant de l'année 2010, en partenariat avec l'ADEPME, un projet de mise en place des lignes de crédit qui ciblent essentiellement les femmes et les jeunes entrepreneurs. La chambre de commerce, pose comme critères indispensables pour avoir accès à ces financements la manifestation d'intérêts par l'expression de besoins et la proposition de projet, d'où l'enjeu fondamental d'appuyer les opérateurs économiques de la CR dans le renforcement de leurs capacités techniques en matière d'élaboration de projet, de recherche de financement. Pour ce faire, la chambre de commerce compte organiser dans le courant de l'année 2010 des sessions de formation en gestion, business plan, élaboration de projet, en comptabilité de gestion…pour les opérateurs qui feront les expressions de besoins en ces matières.

Elle se dit aussi être prête, par la simple proposition de projet, à appuyer les producteurs à trouver des financements adaptés à leurs activités grâce à son lobbying et ses réseaux. Dans une autre perspective, la chambre de commerce est entrain de mettre en place un projet de parking pour véhicules lourds et d'ici sous peu, ils vont entamer des démarches avec le Conseil Rural pour un système de cogestion et qui aura, sans nul doute, des retombées financières non négligeables pour la CR.

6.2 L'ELEVAGE

L'élevage est la seconde activité pratiquée après l'agriculture et occupe une place importante dans le tissu économique de la CR en raison notamment des ménages qui s'y activent. Les ménages ruraux font ainsi l'aviculture traditionnelle et l'élevage des petits ruminants. Le cheptel se compose comme suit :

La composition du cheptel

Bovin	5200
Equin	4990

Azin	100
Camelin	109
Volaille	10 000

L'existence de cours d'eau, la disponibilité de sous produits agricoles et de vastes zones de pâturage sont des conditions favorables au développement de cette activité qui reste encore extensive et tributaire des aléas climatiques. L'élevage bovin est plus pratiqué dans la partie diéri plus pourvue en espaces pastoraux. Toutefois, la CR abrite un important projet d'élevage intensif avec stabulation dans la ferme de Nguiguélakh Peulh. Ce centre fait un type d'élevage moderne et abrite même une fromagerie de chèvre dont la production (20 à 50 fromages par jour selon la disponibilité du lait) est écoulée dans les épiceries, superettes et hôtels de Saint Louis. L'essor de l'élevage se heurte à des difficultés dans les domaines de la santé animale, du foncier pastoral, de l'aliment de bétail, du financement de l'activité et des équipements de production ainsi que le vol de bétail.
Les difficultés liées à la santé ne sont pas liées à l'insuffisance de parcs de vaccination. Il en existe quasiment dans toutes les zones de production pastorale. En effet, la CR compte des parcs de vaccination modernes implantés dans les localités suivantes : Ndialakhar, Minguegne Peul, Mbarigo, Diougob et Rao Peulh. On dénombre également des parcs traditionnels dans d'autres villages (cf. carte infrastructures et équipements socioéconomiques) et qui n'en sont pas moins des lieux de vaccination du bétail. La recrudescence de ces maladies est à corréler, outre la qualité douteuse de l'eau consommée, avec le manque de moyens de l'agent sanitaire qui ne peut mener ainsi dans ces conditions sa mission de conseil et de suivi de l'activité.

En ce qui concerne le foncier pastoral, les principales contraintes abordées par les acteurs sont le rétrécissement des espaces pastoraux et l'obstruction des chemins d'accès aux points d'eau. La superficie des pâturages naturels couvre **près de 29400 ha**, une superficie importante dans la CR. Le manque

de délimitation claire des espaces pastoraux a été soulevé aussi lors du DIP que durant l'élaboration du POAS. Ce dernier s'inscrit dans la perspective d'une meilleure organisation des espaces pastoral et agricole mais les producteurs attendent à ce niveau dans la mise en œuvre de son exécution et des recommandations faites.

La cherté des aliments de bétail est une sérieuse contrainte au développement de l'activité. Les produits ne sont pas subventionnés et leur rareté durant l'hivernage induit une inflation des prix. L'Etat accorde généralement une quantité mais elle est jugée insuffisante par les agriculteurs compte tenu de la taille du cheptel. Un magasin de stockage des aliments de bétail de 50 t a été construit dans le village de Rao peulh par la CR pour assurer un meilleur accès à l'alimentation du bétail mais il n'est pas toujours fonctionnel.

Par ailleurs, le manque de système adéquat de financement de l'activité ainsi que la faiblesse d'unités de collecte et de transformation constituent des contraintes liées à l'élevage. Dans la perspective des solutions adaptées aux difficultés, les acteurs du secteur se sont structurés en deux principales associations en vue de promouvoir leur activité. Il s'agit des sections communautaires de la Maison Des Eleveurs (MDE) et du Directoire Régional des Femmes en Elevage (DIRFEL). La MDE est une organisation socioprofessionnelle qui a pour objectif de faciliter l'accroissement et l'amélioration des productions animales, faciliter l'accès au crédit et l'émergence des PME PMI. C'est dans cette dynamique que la MDE, en partenariat avec la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI), compte, dans le courant du mois de Janvier 2010, réaliser le parc de vaccination de Ndiakhip Peulh. De même, pour les problèmes de l'aliment de bétail, la MDE a déjà en son compte, un projet d'aliments de proximité pour la CR et c'est dans le courant du premier trimestre de l'année 2010 qu'il compte approvisionner le magasin de stockage de Rao Peulh avec des prix à la portée des éleveurs. Par ailleurs, la plupart des femmes membres de la MDE se sont constituées en une organisation genre appelée DIRFEL qui a pu mobiliser un crédit tournant même si ce dernier est insuffisant eu égard au nombre et à la taille

des organisations féminines. C'est dans cette perspective que la MDE a déjà ficelé un projet et qu'il est à la recherche de partenaires financiers dans le but de permettre aux femmes d'accéder au crédit adapté à leurs activités.

6.3 La pêche

Le secteur de la pêche occupe une place relativement importante dans le tissu socio économique de la communauté rurale. La récente subdivision territoriale récente diminue l'ardeur de l'activité dans la zone du fait notamment que l'essentiellement des villages traversés par la frange maritime et les défluents du fleuve Sénégal se situent dans le Gandiolais. Néanmoins, l'activité est toujours présente dans les villages traversés par les défluents du fleuve comme Ndialakhar Wolof, Nguiguélakh Wolof**....**

L'activité a un impact non négligeable dans la mesure où elle contribue fortement au budget des ménages, mais elle est en recul avec la diminution de la ressource qui se fait de plus en plus rare suite aux travaux du barrage de Diama et du canal de délestage de Saint-Louis. Cette situation explique l'émigration des pécheurs dans d'autres zones. En outre, l'insuffisance des équipements de capture constitue un réel problème des pécheurs qui n'ont pas un accès facile aux filets modernes en raison des situations de précarité et d'un faible accès aux financements adaptés à leurs activités. Par ailleurs, la transformation est aussi un problème des pécheurs qui ne disposent que d'outils rudimentaires. L'accès aux clefs de séchages, aux fours modernes de fumage et de magasins de stockage pourraient mieux permettre de rentabiliser l'activité.

6.4 -Le tourisme et l'hôtellerie

Les potentialités du tourisme et de l'hôtellerie sont importantes dans la CR qui concentre de superbes paysages de dunes, de plans d'eaux et de ressources forestières et fauniques susceptibles d'être des leviers de promotion touristique. Le patrimoine touristique est de trois ordres : le patrimoine naturel, le patrimoine historique et le patrimoine culturel.

Le patrimoine naturel est constitué principalement de la Réserve Spéciale de faune de Gueumbeul, de la réserve naturelle communautaire, de la forêt régionale et l'aire marine protégée.

Le patrimoine historique de la CR est principalement constitué des usines d'eau de Mbakhana et les sites de la tour de Ndialakhar. Le site de Mbakhana est un potentiel touristique important mais qui souffre d'un manque conséquent d'infrastructures et équipements touristiques capables de répondre aux fortes demandes dans certaines périodes de l'année.

Par ailleurs, l'usine des eaux a aussi une forte valeur historique et symbolique d'autant plus qu'elle constitue les premiers dispositifs d'approvisionnement en eau de Saint Louis, à l'époque coloniale de la capitale du Sénégal.

Le patrimoine culturel est constitué de troupes culturelles peules et mauresques dans les localités telles que Ndialakhar Peul et Nguiguilakh Peul. La zone des Trois Marigots possède des sites traditionnels répertoriés par les populations et qui présentent un intérêt touristique.

Par ailleurs, des initiatives locales ont eu lieu en vue de valoriser le potentiel touristique et culturel. C'est dans ce cadre que «Cap sur Tundu Mbakhana » procède à l'exploitation touristique du site de l'usine des eaux et l'organisation de manifestations culturelles. Toutefois, l'activité touristique ne profite pas encore fortement aux populations locales. Il n'existe pas encore une stratégie de promotion de l'économie locale articulée à la valorisation du potentiel. Les populations ont fait part du manque de financement de leurs projets d'investissement dans le domaine (aménagements de campements, de maisons d'hôtes, de restaurants).

6.5 Le transport et les télécommunications

La CR est certes traversée par la Route Nationale N°2 mais il existe de réels problèmes de déplacements pour les populations des zones du diéri. Cette situation est due à l'insuffisance de pistes latéritiques ainsi que l'impraticabilité des pistes de production. Les habitants de Minguegne Peulh et Ndialakhar ont

ainsi de réels problèmes de déplacements, surtout en période d'hivernage. La CR ne dispose pas également de gare routière ; il existe cependant des points de stationnement de véhicules dans le village de Rao. L'activité de transport dispose d'atouts réels sur lesquels elle peut s'appuyer pour son développement. Les populations se déplacent de manière quotidienne sur Saint Louis pour divers besoins. Il s'y ajoute les mouvements migratoires induits par l'activité agricole.

Pour les télécommunications, les villages de Rao, Gandon, Leybar Boye, Maka Toubé, Ndiawdoune, Sanar sont raccordés au réseau filaire de la SONATEL. Le réseau cellulaire (orange et tigo) existe dans toutes les zones mais la qualité de la réception est faible dans le diéri. On note l'existence d'un centre émetteur dans le village de Gandon. Par ailleurs, le signal des stations locales de radio, notamment Sud Fm, Dunya, Radio Saint louis, est disponible dans la CR.

6.6 L'exploitation du sel

La Communauté Rurale (CR) compte des sites de production de sel surtout dans la partie riveraine du village de Ngaye Ngaye où l'activité est plus importante. L'exploitation de sel participe fortement au développement de l'économie locale d'autant plus qu'elle concerne près de 1500 femmes dans la zone de Ngaye Ngaye. Les productrices sont principalement issues des villages suivants : Ngaye Ngaye, Bekhare, Diama Toubé, Ndiakhère, Ngaîna. Il existe également sur le site de production des femmes originaires de Keur Martin, Leybar Boye et Ndiawsir. Le site de production est géré par un GIE mixte de femmes. Les membres du GIE posent les diguettes de retenue d'eau pendant la crue et octroient les parcelles d'exploitation aux productrices à raison de 150 à 300 m2 par femme. Les revenus tirés par parcelle varient en moyenne de 75 000 à 100 000 F CFA dont les 2/3 reviennent à l'exploitante

et le 1/3 restant est partagé entre les membres du GIE et les caisses villageoises pour des réalisations communautaires. L'exploitation de cette ressource locale participe à l'augmentation des revenus locaux. Toutefois, les acteurs considèrent que la mise en œuvre n'est pas optimale à cause des difficultés liées au manque de magasin de stockage, à l'insuffisance des matériels de travail des productrices (gants, chaussures, masques), le manque de moulin pour la transformation de la production en sel fin et le manque d'outils de marketing.

6.7 L'artisanat et le commerce

On retrouve dans la Communauté Rurale (CR) les différents types d'artisanat : l'artisanat d'art, l'artisanat de production et l'artisanat de service. Les activités menées sont relativement diversifiées : la sculpture, la couture, la coiffure, la menuiserie, la mécanique, le tissage de nattes, la confection d'oreillers et de taies en cuir, etc. Les artisans ne se sont pas encore regroupés en une association communautaire regroupant l'ensemble des acteurs de la CR. Il existe cependant une association regroupant les producteurs de la zone de Toubé : le Regroupement des Artisans de Toubé (ART). Les axes directeurs de son intervention sont la formation et le perfectionnement, l'identification de partenaires, la recherche de marchés, la mise en place d'un fonds de garantie, le contrôle et l'assistance juridique.

L'artisanat participe faiblement au développement de l'économie locale, en dépit de son fort potentiel. Le manque d'intégration du secteur avec le tourisme ne permet pas aux productrices locales de tirer le meilleur parti de leurs productions. L'essentiel de la production est écoulé à Saint Louis compte tenu du manque de boutique d'art dans les principaux sites touristiques. La situation actuelle de l'artisanat dans la CR est marquée par de nombreuses difficultés et contraintes. L'inexistence de village artisanal plombe les possibilités de développement du sous secteur ; il s'y ajoute que la dispersion des artisans dans les villages est une entrave à un écoulement adéquat de la production. L'insuffisance des ressources financières n'est pas de nature à permettre la mobilisation des investissements en vue de créer ou de consolider des activités. En dépit de l'expérience des acteurs, le

renouvellement des technologies ne s'accompagne pas toujours des formations adéquates pour les adaptations nécessaires.

L'activité commerciale ne dispose pas encore de réelle infrastructure d'envergure. Il existe certes de petits marchés quotidiens dans des villages (cf carte infrastructures et équipements socioéconomiques) mais seul le marché de Rao est équipé. Les autres marchés sont constitués d'étals de fortune. On note également au moins dans chaque village une boutique et un grand centre de négoce de l'oignon à Rao Peul. Des perspectives de création d'un grand marché hebdomadaire sur l'axe Gandon-Rao existent mais elles ne se sont pas encore traduites en actes concrets. Par ailleurs, il faut dire que l'activité de contrebande et la fraude constituent de sérieuses contraintes du développement du secteur commercial structuré. La CR est ainsi un terreau de prolifération du commerce informel avec des produits venant de la Mauritanie (sucre, biscuits, tissus, etc.).

6.8 L'industrie et les mines

La principale unité agroindustrielle est la structure GDS qui emploie en moyenne plus de 400 ouvriers agricoles par campagnes. Par ailleurs, on dénombre des PME/PMI dans l'artisanat de services, la transformation de céréales et le commerce (Cf carte infrastructures et équipements socioéconomiques). Le développement des PME/PMI trouve un contexte favorable avec des opportunités dans la transformation de produits agricoles, la sacherie et la fabrication d'aliments de bétail. Le potentiel de la CR dans le domaine de l'agro-industrie et du tourisme offre ainsi de réelles potentialités de développement des PME/PMI.

En ce qui concerne les carrières de sable et de coquillages, leur ouverture anarchique est déplorée par les populations à cause de ses impacts négatifs sur l'environnement avec les vents de poussière notés dans les villages riverains. La CR est le site d'exploitation du sable destiné principalement aux chantiers de la commune de Saint louis. Il existe des carrières de sable marin diéri.

6.9 La micro finance

Le secteur micro financier est constitué des mutuelles de Rao et de la réserve communautaire qui sont les plus fonctionnelles. L'existence de ces systèmes financiers décentralisés participe certes à une volonté de favoriser l'accès aux financements, mais les populations sont encore confrontées à des difficultés pour accéder aux financements adaptés à leurs besoins et au rythme d'évolution de leurs activités génératrices de revenus.

VII. BILAN DIAGNOSTIC DES ACTEURS LOCAUX

7.1 Le conseil rural

Le conseil rural est la principale structure de pilotage du développement communautaire. Le présent conseil rural a été mis en place à l'issue des élections locales du 22 Mars 2009. Il compte 46 conseillers élus et est dirigé par le Président du conseil rural (PCR) assisté de deux vice-présidents. La répartition des conseillers ruraux par villages d'origine montre une relative bonne répartition spatiale du conseil rural. Toutes les zones agro écologiques de la CR sont représentées par au moins dix conseillers.

Du point de vue de la répartition par sexe, le conseil rural ne compte que 6 femmes pour 46 membres. Le niveau de représentation des femmes n'est pas en adéquation avec leur poids démographique d'autant que celles-ci constituent 52% de la population de la CR. Le conseil rural actuel présente diverses catégories socioprofessionnelles. La répartition des profils fait apparaître une diversité de profils avec cependant une prédominance des actifs des secteurs primaire et informel : transporteurs(3), mécanicien(2), enseignant(6), professeur(1), ingénieur(1), élève(1), étudiant(1), électricien(1), ménagère(3), commerçant(1), employé(7), agriculteur(12), éleveur(3),retraité(1),animatrices(3). En ce qui concerne l'ancienneté au conseil rural, près de 58,69% des conseillers ruraux en sont à leur premier mandat. Il faut noter aussi que plus de 78,26% des conseillers ont fréquentés l'école française avec des niveaux différents : du primaire jusqu'au supérieur.

En outre le conseil rural fonctionne sur la base des commissions. Il en dispose dix huit(18) commissions. Il faut dire que la structuration n'a pas été faite en fonction des neuf domaines de compétences transférées. On peut à ce propos relever le manque de commission de l'aménagement du territoire. Ce secteur est pourtant très important et le manque de commissions n'a pas permis de l'accorder toute l'attention requise. Les membres des commissions ont reçu des formations relatives entre autres à l'élaboration et la gestion budgétaire, la gestion foncière et des compétences transférées, la loi sur le domaine national, la Charte du Domaine Irrigué (CDI). Ils attendent d'être formés en informatique, la comptabilité et la collecte des taxes rurales, la passation de marchés de services et de travaux, en élaboration et gestion de projets, en techniques de lobbying et de recherche de financement, en gestion financière et comptable des collectivités locales.

Pour son bon fonctionnement, le conseil rural a à sa tête un PCR avec ses deux vices PCR. Le PCR (l'organe exécutif) est assisté par un ASCOM sur ses taches administratives. Il faut signaler que le conseil rural est l'organe délibérant. Concernant l'ASCOM, elle a besoin de renforcements de capacités sur la passation des marchés, la gestion et l'élaboration du budget, la comptabilité des collectivités locales, en informatique etc. L'analyse du fonctionnement du conseil rural fait apparaitre une bonne collaboration avec le sous préfet, les services techniques déconcentrés de l'administration et les partenaires techniques et financiers. Le sous préfet de l'arrondissement de Rao est impliqué dans le fonctionnement du conseil rural d'autant qu'il assure, selon les dispositions du code des collectivités locales, le contrôle de légalité à postériori des actes du conseil. En plus de cette collaboration, un cadre de synergies est mis en place pour mieux harmoniser l'ensemble des interventions dans la CR afin qu'il n'y ait pas de télescopages dans les actions. Malgré ces acquis positifs dans la CR, on en note quelques manquements : l'absence des structures communautaires de concertation l'exemple des cadres de concertation, problème de recouvrement des taxes rurales, l'exploitation du potentiel fiscal à son optimum.

7.2 Le budget et la problématique de la mobilisation des ressources locales propres

En ce qui concerne les ressources financières de la CR, il est important de souligner que le budget est le principal instrument financier de mise en œuvre des choix et projets conçus pour le développement de la CR. A ce titre, entre 2005 et 2008, le budget a connu une nette évolution avec une relative stabilité, ou du moins une baisse, entre 2006 et 2007. L'évolution budgétaire connue est due aux engagements conséquents de l'Etat et des partenaires financiers.

Tableau N°6 : Evolution du budget au cours des dernières années

Années	**Montant budget**	**Taux de progression par année**	**Dépenses fonctionnement**	**Taux de progression par année**	**Dépenses d'investissement**	**Taux de progression par année**
2005	478 400 972		85 774 568		392 626 404	
2006	345 733 471	72,27%	78 329 911	**91,32%**	267 403 560	**68,11%**
2007	177 954 579	51,47%	89 730 215	**114,55%**	88 224 364	**32,99%**
2008	479 367 401	269,38%	166 534 532	**185,59%**	312 832 869	**354,59%**

Source : Comptes de gestion CR 2005-2007 et Budget 2008

Par ailleurs, au regard des comptes de gestion. Il apparait que le taux d'exécution budgétaire est largement appréciable et se situe à 85% de même que le taux d'investissement qui se chiffre en moyenne a 65%. Ces actions efficaces notées dans la CR s'explique notamment par l'apport financier conséquent apporte par les partenaires tels que le PNDL et le SICOVAL, d'où le constat selon lequel la CR compte essentiellement sur l'apport extérieur pour financer son développement. Sous ce rapport, la mobilisation des ressources locales propres constitue un véritable casse tête dans la CR. Selon le représentant des chefs de villages, acteurs essentiels dans la

récupération de la taxe rurale, l'opération de celle-ci sera difficile dans la CR non seulement parce que, la rupture marquée ces années dans la récupération de la taxe n'œuvre pas en faveur d'une bonne conscientisation des imposables, mais aussi et surtout la lenteur de la nouvelle équipe à prendre à bras le corps la problématique de la mobilisation de la taxe rurale. Selon le représentant des chefs de village, l'implication des chefs de villages, ou tout au moins de quelques chefs de villages, pourrait permettre une meilleure prise en considération de ces derniers des enjeux lies à la mobilisation de la taxe. Elle peut en outre favoriser une meilleure sensibilité des chefs de village de leur rôle. Face à cette situation, les chefs de villages aimeraient trouver, à travers des rencontres, avec l'agent des impôts et domaines, des stratégies concertées de récupération de la taxe, de même que l'implication des ASC dans les activités de sensibilisation et d'information. Par ailleurs, le potentiel fiscal est loin d'être à son optimum malgré la présence de grands établissements comme les GDS et dont la CR trouve d'énormes difficultés pour permettre à ces derniers de s'acquitter régulièrement de leurs obligations.

7.3 Les organisations locales

La dynamique organisationnelle est relativement dense dans la CR (Cf tissu associatif pour chaque chapitre). Toutefois, les associations locales sont confrontées à des contraintes qui ne favorisent pas une bonne participation au développement local. Les difficultés notables ont trait à l'absence de plan de développement stratégique pour ces organisations, des capacités faibles de management organisationnel, le manque de moyens financiers pour dérouler leurs plans d'action ainsi que le manque de coordination de leurs interventions.

Ce potentiel associatif n'a non plus fait l'objet de valorisation par le conseil rural pour faire des associations de véritables partenaires dans la stratégie de développement communautaire. Pourtant, il existe le Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs. Cet instrument de coopération est faiblement mis à contribution pour susciter la concertation et le dialogue autour de la problématique du développement communautaire.

7.4 Les partenaires techniques et financiers

Un cadre de synergie des partenaires en vue d'harmoniser les actions de ces partenaires techniques et financiers. Les PTF ont des domaines d'intervention variés comme le montre le tableau suivant :

Tableau N°8 : Tableau synoptique des partenaires techniques et financiers

Partenaires	**Domaines d'intervention**	**Zones d'intervention**	**Période**
ANCAR	Conseil agricole et rural Appuis recherche de financements Amélioration des techniques productives	**CR**	**Durée indéterminée**
ARD	Appui à la planification locale Renforcement de capacités des conseillers ruraux Assistance des CR dans leurs options de développement local Promotion de la coopération décentralisée	**CR**	**Durée indéterminée**
CADL	Appuis conseils GPF Appuis planification locale Conseiller technique du conseil rural	**CR**	**Durée indéterminée**
PACR-Vallée	Sécurisation foncière Appui à la planification participative Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage Renforcement de capacités des acteurs locaux Mise en application des POAS Investissements structurants de promotion économique, de gestion de l'environnement et des ressources naturelles	**CR**	**2008-2012**
PGIES	Appui gestion de la Réserve Naturelle Communautaire Appuis AGR Accompagnement actions gestion de l'environnement Régénération mangrove Appuis mise en place SFD	Ngaye Ngaye Bakhare Diama Toubé Diama Thaigueul Ndiakhère Ndiawsir Leybar Boye Ngaïna Keur Barka Bambara Dielle Mbame Doune Baba Dièye	**2003-2014**
Plan International	Promotion de l'enfant Promotion de l'économie sociale Amélioration accès aux services sociaux de base Santé Gestion de l'environnement	**CR**	**Durée indéterminée**
RADI	Santé Economie sociale Assistance juridique IEC sur les droits de la femme	**CR**	**Durée indéterminée**
PRP	Appui à la lutte contre la pauvreté	**CR**	
SAED	Réalisation des investissements publics, Préservation du patrimoine hydroagricole et de l'environnement Gestion de l'eau, Appui à la mise en valeur (le conseil agricole et rural, la recherche-développement, l'élevage dans les systèmes irrigués) Appui à la professionnalisation l'Aménagement Rural et la Sécurisation Foncière Promotion de l'entreprenariat agricole	**CR**	**Durée indéterminée**

	Elaboration de POAS		
SICOVAL	Infrastructures de base Economie locale Appuis institutionnels	**CR**	**Plan triennal 2010-2012**

VIII. SYNTHESE DU BILAN DIAGNOSTIC

Il ressort du bilan diagnostic que la CR dispose d'un ensemble d'atouts et de potentialités. Ce potentiel peut valablement servir de leviers de développement économique et social. La structure de la population révèle une population jeune (78% de la population ont moins de 35 ans). Cette population est très active principalement dans les activités du secteur primaire. La prédominance des ressources hydrauliques constitue une opportunité à saisir dans toute stratégie de développement de la CR. Des activités telles que le maraîchage, la riziculture, la pisciculture bénéficient d'un contexte favorable marqué par l'existence de plans d'eau et de terres irrigables. En effet, la vallée de Ndialakhar est porteuse de beaucoup d'espoirs dans la CR. Ce potentiel de terres irrigables de près de 10000 ha est sans conteste un levier important pour développer l'agriculture et corrélativement l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations locales.

La position stratégique de la communauté rurale par rapport à la capitale régionale de Saint Louis fait d'elle son hinterland immédiat et de ce fait la CR entretient avec la région d'importants rapports d'échanges dans les domaines (approvisionnement en intrants, espace de commercialisation de la production, couverture sanitaire avec l'hôpital de Saint Louis, etc. …). De réelles perspectives de développement de la commune de Saint Louis se dessinent, notamment avec l'existence d'un aéroport international, le dynamisme du secteur touristique et les aménagements prévus dans la pêche. Il va sans dire que l'hinterland de Saint Louis profitera à terme des retombées positives de ce développement, en particulier la CR de Gandon qui est la collectivité locale qui lui est la plus proche.

Par ailleurs, une administration locale se met en place progressivement. La gouvernance locale a eu des acquis positifs à la suite de l'intervention de partenaires techniques et financiers (ARD, Plan, SICOVAL, SAED, etc…). La collectivité bénéficie ainsi d'appuis conséquents aussi bien de la part de projets/programmes de l'Etat que de la coopération décentralisée. La diversité des partenaires au développement est une richesse pour la CR. Les concours financiers attendus permettront de mieux densifier des investissements dans des secteurs aussi divers que la santé, l'éducation, la gestion des ressources naturelles, l'hydraulique, etc. La mise en place d'un cadre de synergie regroupant l'ensemble des intervenants de la communauté rurale est assez illustrative de la volonté de mieux harmoniser leurs actions.

Ce potentiel n'a pas encore profité de manière adéquate aux populations de la CR. La collectivité reste confrontée à des difficultés et contraintes de divers ordres qui plombent son développement économique et social. La demande foncière importante notée dans la commune se traduit par une volonté des autorités communales d'étendre le périmètre communal sur le territoire de la CR avec des effets induits sur le rétrécissement du foncier agropastoral.

De réels problèmes se posent ainsi pour une promotion de l'économie locale et du développement durable. Parallèlement à ces contraintes dans le bon exercice d'activités socioéconomiques, la problématique de l'accès satisfaisant aux services sociaux de base se pose encore avec acuité. Des difficultés sont notées dans tous les secteurs sociaux. Par ailleurs, les principales contraintes liées à l'animation du développement local par le conseil rural sont liées à l'inexistence d'instance communautaire de concertation en vue de définir et de mettre en œuvre la politique locale. Il s'y ajoute des difficultés relatives, entre autres, à la mobilisation optimale des ressources propres, l'insuffisance de la formation des conseillers ruraux sur les thématiques en rapport avec leur mission.

Les principaux enseignements du diagnostic font l'objet de la synthèse suivante. Cette dernière reprend pour chaque secteur les principaux atouts/potentialités, les contraintes ainsi que les hypothèses de solutions.

SYNTHESE EDUCATION

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de tous les ordres d'enseignement sauf le secondaire • Existence de 3 CEM • Dynamisme de l'enseignement arabo-coranique • Intervention d'opérateurs en alphabétisation • Appui de partenaires au développement	- Insuffisance des infrastructures et équipements (unités DIPE, écoles élémentaires)	- Construction et équipements d'infrastructures scolaires
	- Existence Abris provisoires et infrastructures d'accueil	- Construction de classes en dur - Construction de blocs administratifs
	- Insuffisance de matériels didactiques, pédagogiques et fournitures scolaires	- Création d'une Banque de fournitures - Création de bibliothèques scolaires
	- Manque d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication	- Construction et équipement de salles informatiques
	- Manque de toilettes, de points d'eau, de clôture et d'électricité dans certaines écoles	- Construction de toilettes et de clôture - Electrification des écoles - Adduction d'eau potable dans les écoles
	- Insuffisance du mobilier scolaire	- Renforcement du mobilier
	- Manque de cantines scolaires	- Construction de cantines scolaires
	- Faiblesse motivation financière animateurs communautaires DIPE	- Amélioration des revenus des animateurs communautaires

	- Existence de classes multigrades et classes à double flux	- Affectation de personnel enseignant - Construction de nouvelles salles de classe
	- Inexistence de cars de ramassage scolaire	- Mise en place de bus de transports d'élèves
	- Conditions d'études des élèves relativement difficiles des élèves à Rao et à Saint louis	- Construction d'un lycée dans la CR
	- Manque de fonctionnalité des CODEC et du CLEF	- Renforcement des moyens d'action de ces comités
	- Insuffisance des classes d'alphabétisation	- Renforcement des moyens financiers des opérateurs
	- Manque de moyens et sous équipement des « daara »	- Subvention et appuis fonctionnement daaras
	- Faible développement de l'enseignement technique et professionnel	- Appuis matériels et financiers au Centre d'enseignement technique de Nguiguélakh Peul

SYNTHESE SANTE – HYGIENE-ACTION SOCIALE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de 3 Postes de santé	- Insuffisance des infrastructures de santé	- Construction de cases de santé

• Existence de 19 cases de santé • Constructions et équipement de maternité en cours • Dynamisme des comités de santé • Appuis du conseil rural et de partenaires au développement	- Manque de sages femmes d'Etat	- Affectation de sages femmes d'Etat
	- Faiblesse Plateau technique	- Equipement des infrastructures (cases de santé, postes de santé)
	- Manque de personnel médical qualifié	- Affectation de personnel médical qualifié - Recyclage du personnel communautaire (ASC et matrones
	- Difficultés d'évacuation des malades	- Dotation d'ambulances - Construction de pistes
	- Prise en charge difficile des coûts sanitaires	- Mettre en place une mutuelle de santé
	- Existence de maladies hydriques	- Information sensibilisation - Renforcement du réseau AEP
	- Manque de salubrité publique	- Mise en place de système de collecte des ordures ménagères
	- Insuffisances dans la prise en charge sanitaire des personnes âgées	- Décentraliser au niveau communautaire le programme SESAME
	- Manque d'appui aux handicapés	- Renforcement de l'appareillage des handicapés - Financement de leurs activités productives

Tableau N°11:SYNTHESE HABITAT ET ASSAINISSEMENT

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Volonté politique locale existante • Existence de villages alignement • Prévisions zones d'extension dans le POAS	- Insuffisance organisation espace habité	- Renforcement de l'alignement des villages - Application du POAS
	- Manque de réseaux d'assainissement collectif	- Construction de réseaux d'assainissement - Actualisation et mise en œuvre du PLHA
	- Inexistence de système organisé de collecte des ordures ménagères	- Aménagement de dépotoirs d'ordures - Organisation de la collecte des ordures ménagères

Tableau N°12:SYNTHESE PROMOTION FEMININE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Dynamique associative • Implication des femmes dans les activités productives • Existence de mutuelles d'épargne et de crédit • Appuis de partenaires au développement • Disponibilité de la monitrice d'économie	- Surcharge de travaux domestiques	- Acquisition de matériels d'allègement des travaux de la femme
	- Manque de renforcement de capacités	- Redynamisation des centres de promotion féminine en léthargie - Recrutement et motivation financière des maîtresses auxiliaires

rurale du CADL	- Manque de partenaires	- Orienter des partenaires dans la CR
	- Accès difficile aux lignes de crédits	- Faciliter l'accès - Décentralisation des lignes de crédits - Financement d'activités génératrices de revenus

SYNTHESE HYDRAULIQUE ET ENERGIE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence du fleuve et de ses défluents • Existence d'eaux de surface • Desserte par les réseaux AEP de Ngallèle et de Ndiock Sal • Existence de station de potabilisation • Existence de réseau électrique • Existence de centre d'emplissage de gaz et de dépôts de gaz	- Insuffisance couverture AEP	- Raccordement des villages non desservis au réseau AEP
	- Faible couverture électrique	- Extension réseau électrique - Densification réseau dans les villages électrifiés
	- Forte exploitation de l'énergie ligneuse	- Promotion des foyers améliorés

SYNTHESE SPORTS JEUNESSE CULTURE ET LOISIRS

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Importance de la population juvénile (78% de la population) • Existence de stade communautaire • Appuis du conseil rural • Existence de richesses culturelles (sites historiques, troupes folkloriques, • Existence de Commission Jeunesse au Conseil Rural	- Insuffisance d'infrastructures socioculturelles et sportives	- Construction de plateaux sportifs - Equipement des aires de jeux - Construction de foyers des jeunes
	- Manque de salle de prestations culturelles	- Construction de salle polyvalente
	- Manque d'équipements	- Construction, aménagement et équipement d'aires de jeu - Equipement des ASC et troupes culturelles
	- Insuffisance des capacités techniques et financières	- Renforcement de capacités - Décentralisation des lignes de financement (FNPJ, FAIL) - Financement d'activités génératrices de revenus

SYNTHESE ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de

		solutions
• Existence de forêt classée • Existence de zones de mise en défens et de bois villageois • Dynamique associative autour de la préservation de l'environnement • Existence d'une Brigade des Eaux et Forêts à Rao • Intervention de partenaires au développement (PGIES, Projet biodiversité, Plan International)	- Dégradation de l'habitat et raréfaction de certaines espèces animales	- Reboisement - Protection des espèces
	- Destruction des écosystèmes	- Promotion des actions de GRN - Construction de digues de protection
	- Manque de moyens des organisations de gestion de l'environnement	- Financement des plans d'action des organisations
	- Faiblesse des capacités techniques d'intervention	- Renforcement de capacités techniques des acteurs locaux

Tableau N°16:SYNTHESE SECURITE ET PROTECTION CIVILE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Proximité de la CR avec la commune • Traversée de la RN°2	Inexistence de brigade de gendarmerie	- Mise en place de poste de gendarmerie

SYNTHESE AGRICULTURE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Disponibilité de terres cultivables • Existence de plans d'eau • Construction du canal d'irrigation • Disponibilité de la main d'œuvre • Tradition ancrée d'agriculture et de maraîchage	- Insuffisance hydraulique de production	- Mise en marche du canal du gandiolais - Construction de bassins de rétention - Aménagements hydroagricoles - Amélioration de l'accès aux motopompes
	- Manque de semences de qualité	- Subvention et accès aux semences
	- Accès difficile aux engrais et produits phytosanitaires	- Ouverture de magasins de vente d'engrais et de produits phytosanitaires
	- Insuffisance crédit de production	- Renforcement des fonds de crédits des mutuelles - Promotion d'autres sources de financement de l'agriculture
	- Parasitisme et oiseaux granivores	- Renforcement des moyens de lutte contre les déprédateurs
	- Divagation du bétail	- Mise en œuvre du POAS

	- Difficultés d'écoulement	- Promotion de l'intercommunalité en aménagements de pistes - Construction de pistes de production

SYNTHESE ELEVAGE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de plans d'eau • Disponibilité d'espace pastoral • Tradition ancrée dans le milieu • Proximité de centres urbains pour écoulement	- Accès difficile aux points d'eau	- Délimitation les couloirs d'accès aux points d'eau
	- Epizooties	- Accès aux soins vétérinaires - Ouverture de dépôts de pharmacie vétérinaire
	- Rareté et cherté des aliments pour bétail	- Accessibilité des aliments pour bétail - Ouverture de magasins de vente aliments pour bétail
	- Conflit éleveurs / agriculteurs	- Mise en œuvre POAS
	- Vol de bétail	- Implantation poste de gendarmerie
	- Elevage extensif et peu productif	- Création d'unités d'élevage intensif - Implantation unités de collecte de lait - Implantation unité de transformation de produits d'élevage - Aménagement de marché de bétail
	- Absence d'aires d'abattage	- Aménagement d'aires d'abattage

SYNTHESE PECHE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de plans d'eau • Existence de tradition de pêche	- Insuffisance matériels de travail des pêcheurs	- Renforcement de l'équipement des acteurs

	- Raréfaction de la ressource halieutique	- Promotion de l'aquaculture - Formation aux techniques de pisciculture

Tableau N°20:SYNTHESE TOURISME ET HOTELLERIE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de sites touristiques • Patrimoine historique et culturel riche	- Manque de moyens financiers des promoteurs locaux	- Financement des initiatives locales
	- Faible valorisation des opportunités locales	- Promotion de l'écotourisme

Tableau N°21:SYNTHESE TRANSPORT ET TELECOMMUNICATIONS

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de pistes de production • Existence d'antennes relais de réseaux GSM • Existence de la RN2	- Enclavement	- Construction de pistes et voies de communication - Construction de ponts - Réalisation de passages busés
	- Réseau de téléphone mobile instable et limité	- Amélioration la qualité et extension du réseau mobile

Tableau N°22:SYNTHESE EXPLOITATION DU SEL

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de sites de production • Dynamique organisationnelle	- Manque de moyens de travail	- Renforcement des matériels de travail - Construction de magasin de stockage
	- Faiblesse des revenus tirés de l'activité	- Labellisation de la production avec des sacs - Mise en place unités modernes de transformation du sel

SYNTHESE ARTISANAT ET COMMERCE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de toutes les formes d'artisanat	- Insuffisance capacités techniques modernes de production	- Renforcement des capacités des artisans

• Existence de Regroupement des Artisans dans la zone de Toubé	- Difficultés à écouler les produits	- Promotion des produits artisanaux (organisation de foires) - Création d'un centre artisanal - Intégration tourisme et artisanat
	- Moyens financiers de production limités	- Facilitation de l'accès au crédit
	- Manque d'équipements de commerce	- Equipement de marchés - Aménagement de marché hebdomadaire communautaire

SYNTHESE INDUSTRIE ET MINES

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de GDS • Existence de centre d'emplissage de gaz de Total • Zones de fortes productions agropastorales • Sites de productions de sable marin • Existence de carrières de coquillages	- Exploitation anarchique de carrières	- Organisation de la production
	- Faible valorisation des opportunités agroindustrielles	- Soutiens à la création de PME/PMI agroindustrielles

SYNTHESE MICROFINANCE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
• Existence de 3 mutuelles d'épargne et de crédit	- Faiblesse fonds de crédits	- Refinancement des SFD
	- Manque de plans stratégiques de développement	- Elaboration de business plan

SYNTHESE GOUVERNANCE LOCALE

Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions

• Dynamisme vie institutionnelle • Existence administration communautaire • Maison communautaire fonctionnelle • Diversité des partenaires au développement • Dynamique associative • Collaboration des STD	- Insuffisance des capacités financières Conseil Rural	- Recouvrement optimal des ressources fiscales - Mobilisation de ressources additionnelles
	- Insuffisance de capacités des conseillers ruraux et des chefs de village	- Renforcement de capacités des conseillers ruraux et du personnel de l'administration communautaire
	- Faiblesse des moyens de travail du CADL	- Renforcement des capacités d'intervention du PNDL

IX. LES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT

A la lumière de la situation actuelle de la CR et en tenant compte des enjeux et défis de développement stabilises dans le PLD 2009-2014, les propositions de défis et enjeux de développement se présentent comme suit :

ENJEU N°1 : Gouvernance locale, sécurisation foncière et aménagement du territoire

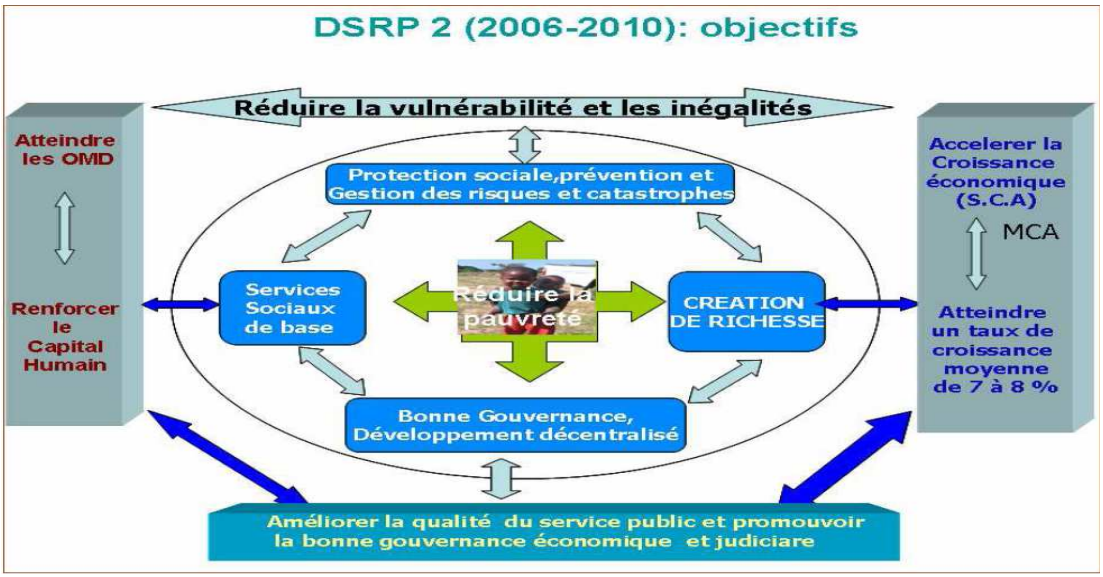
ENJEU N° 2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base

ENJEU N°3 : Promotion du développement socioéconomique

ENJEU N°4 : Gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement

Ces défis sont du reste en adéquation avec les quatre axes directeurs du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP).

- ***Services Sociaux de base***
- ***Création de richesses***
- ***Bonne gouvernance, Développement décentralisé***
- ***Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes***



x. LES ENJEUX ET LES AXES STRATEGIQUES

ENJEU N°1 : Gouvernance locale, sécurisation foncière et aménagement du territoire

- *Axe stratégique* N°1 **:** Renforcer les capacités d'action de la CR
- *Axe stratégique* N° 2 **:** Assurer la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire communautaire
- *Axe stratégique* N° 3**:** *Renforcer l'implication de la société civile locale*

ENJEU N°2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base

- *Axe stratégique* N°4 : *Assurer le développement de l'éducation et de la formation*
- *Axe stratégique* N° 5: *Améliorer l'hygiène publique et la qualité des services sanitaires*
- *Axe stratégique* N° 6: *Renforcer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'énergie*

ENJEU N° 3 : *Promotion du développement socioéconomique*

- *Axe stratégique* N° 6: *Organiser et développer les activités du secteur primaire*
- *Axe stratégique* N° 7: *Renforcer l'entreprenariat local et appuyer le tertiaire*
- *Axe stratégique* N° 8: *Dynamiser l'environnement culturel, sportif et promouvoir la jeunesse*
- *Axe stratégique* N° 9: *Valoriser le potentiel minier*

- *Axe stratégique* N° 10: *Améliorer la protection sociale des groupes vulnérables*
- *Axe stratégique* N°11: *Assurer la mobilisation des ressources financières productives*

ENJEU N°4 : Gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement

- ***Axe stratégique* N° 12 :** *Préserver les écosystèmes*
- ***Axe stratégique* N° 13 :** *Maîtriser l'eau*
- ***Axe stratégique* N° 14 :** *Restaurer la qualité des sols*

XI. STRATEGIES ET LIGNES D'ACTIONS

ENJEU N°1 : *Gouvernance locale, sécurisation foncière et aménagement du territoire*

Axe Stratégique N°1 : Renforcer les capacités d'action de la CR

Le renforcement de capacités de l'exécutif local nécessite la mise en œuvre d'actions appropriées et qui portent principalement sur les aspects suivants :

Mise en œuvre de plan de renforcement des acteurs locaux (pour mémoire)

1) Renforcement de capacités du personnel communautaire
2) Recrutement d'un agent chargé du développement local
3) *Appui institutionnel aux Services techniques déconcentrés*[1]
4) Actualisation de l'inventaire de l'ensemble des opportunités de recettes budgétaires
5) Campagnes annuelles de recouvrement optimal des recettes budgétaires
6) Mise en place d'ententes intercommunales
7) Suivi et application des documents de planification (PLD, PAI, POAS, etc.)
8) Mise en œuvre du plan de communication de la CR (pour mémoire)

[1] Les actions en gras et en italique ne relèvent pas soit des compétences du conseil rural ou leurs réalisations sont hors de portée de ses capacités financières et d'action. Toutefois, elles sont maintenues dans les lignes d'action relatives aux axes stratégiques de manière à ce que le conseil rural puisse mener des actions de lobbying et de plaidoyer pour leur mise en œuvre par les organismes et structures appropriés (Etat, SAED, ONG, Coopération internationale, etc). Lors de la phase de planification, pour mettre en évidence leur importance et leur caractère structurant, il a été retenu certes de les faire figurer dans le plan d'actions et d'investissement (2010-2015) mais sans leur évaluation financière à cause du manque de maîtrise tous les paramètres nécessaires.

Axe Stratégique N°2 : Assurer la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire communautaire

9) Alignement des villages
10) Réalisation des investissements d'application des POAS
11) Animation/Sensibilisation sur outils de gestion foncière (POAS, CDI, Registres fonciers, etc…)
12) Renforcement de capacités des acteurs en gestion foncière
13) Mise en place d'un Système d'Information Foncière
14) Réhabilitation des pistes inter villageoises
15) Construction de nouvelles pistes de production
16) Construction de ponts
17) Création d'une régie de transport
18) Mise en place d'antennes relais pour le réseau cellulaire
19) Mise en place d'antennes relais pour la couverture médiatique
20) Ouverture de Centres Communautaires Multimédias

Axe Stratégique N°3 : Renforcer l'implication de la société civile locale

21) Redynamisation des cadres de concertation (cadres de zone et cadre communautaire)
22) Formation des acteurs de la société civile

ENJEU N°2 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base

Axe Stratégique N°4 : Assurer le développement de l'éducation et de la formation

23) Appuis au fonctionnement des unités du DIPE
24) Construction et équipement de Cases Des Tout Petits
25) Construction et équipement de salles de classe
26) Construction de bloc administratif de CEM
27) *Construction et équipement de daaras modernes*
28) Clôture d'écoles
29) Dotation de fournitures scolaires et de matériels pédagogiques
30) Equipement de coins de lecture
31) Equipements informatiques des écoles
32) Appuis nutritionnels écoles
33) Adduction en eau potable et construction de box sanitaires des écoles
34) Electrification et l'accès à l'énergie solaire des écoles
35) Information/Sensibilisation sur la scolarisation des filles
36) Appuis en Bourses scolaires et universitaires
37) Construction et équipement de lycée
38) Appuis institutionnels aux différents comités intervenant dans le domaine éducatif
39) Information/sensibilisation sur l'alphabétisation de masse (alphabétisation de base et alphabétisation fonctionnelle)
40) Renforcement des moyens matériels et financiers des opérateurs en alphabétisation

41) Appuis au fonctionnement des daaras.
42) Renforcement de l'équipement du centre d'enseignement technique de Nguiguilakh Peul
43) Construction et équipement de centres de formation professionnelle

Axe Stratégique N°5 : Améliorer l'hygiène collective, l'accès et la qualité des services sanitaires

44) Clôture, réhabilitation et équipements de cases de santé
45) Electrification de cases de santé
46) Appui a la prise en charge sanitaire des groupes vulnérables
47) Renforcement plateau technique des structures sanitaires
48) Renforcement des capacités du personnel sanitaire
49) Acquisition d'ambulance
50) Construction de poste de sante
51) Renforcement des capacités d'actions des comites de sante
52) Création de Mutuelle de santé communautaire
53) Mise en œuvre de campagnes d'information/sensibilisation de soutien aux actions sanitaires (prévention des maladies, souscription mutuelle de santé communautaire, etc.)

Axe Stratégique N°6 : Etendre l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité

54) Densification réseau eau potable dans les villages desservis
55) Adduction Eau Potable Multi villages à partir Station de potabilisation de Ndialakhar
56) Adduction Eau Potable Multi villages à partir AEP Gorom Lampsar
57) Extension réseau électrique aux villages non raccordés
58) Densification réseau électrique dans les villages desservis
59) Implantation d'unités de captage d'énergie éolienne et solaire
60) Mise en place de réseau d'assainissement
61) Appui a la construction de latrines publiques et privées
62) Aménagement de dépôts d'ordures

ENJEU N°3 : *Promotion du développement socioéconomique*
Axe Stratégique N°7 : Appuyer l'Organisation et le développement du secteur primaire

63) Appuis institutionnels organisations des producteurs agricoles
64) Formation renforcée aux techniques de production agricole (maraichage, arboriculture, etc.) avec les OP
65) Appuis à la création de périmètres d'arboriculture fruitière
66) Aménagements hydro agricoles des terres irrigables
67) Acquisition de Groupes Motopompes
68) Construction et équipement de magasins de stockage
69) Dotation d'intrants agricoles subventionnés
70) Renforcement des moyens de lutte contre les déprédateurs des productions agricoles
71) Appuis à la création de Micro et Petites Entreprises de transformation de produits agricoles
72) Renforcement organisationnel des OCB d'élevage
73) Application du POAS
74) Continuation de la disponibilité de l'aliment de bétail et des produits vétérinaires
75) Renforcement de capacités des acteurs (pour mémoire)
76) Création d'unités d'élevage semi-intensif, de collecte et de transformation de produits d'élevage
77) Aménagement de points de vente de bétail
78) Aménagement de bassins piscicoles
79) Formation aux techniques de pisciculture
80) Renforcement des équipements des pêcheurs

81) Aménagement et équipement d'aires de transformation de produits halieutiques

Axe stratégique N°8 : Développer l'entreprenariat local et dynamiser le secteur tertiaire

82) Renforcement de capacités des promoteurs privés locaux
83) Amélioration des outillages des artisans
84) Aménagement de sites d'intérêt touristique
85) Renforcement de capacités des acteurs locaux sur les métiers du tourisme
86) Organisation de campagnes de promotion de la destination CR de GANDON
87) Construction de boutiques d'art dans les réceptifs touristiques
88) Construction de souks dans les marchés permanents
89) Aménagement de marché hebdomadaire
90) Aménagement de site de promotion de l'artisanat

Axe Stratégique N°9 : Valoriser le potentiel minier

91) Renforcement des moyens matériels des exploitants de sel
92) Organisation et développement de la sous filière coquillages

Axe stratégique N°10 : Dynamiser l'environnement culturel, sportif et promouvoir la jeunesse

93) Construction et équipements de plateaux sportifs à même dans les établissements scolaires
94) Construction de stade communautaire
95) Equipement des aires de jeux de football
96) Subventions Associations Sportives et Culturelles
97) Construction et équipement de foyers de jeunes
98) Réhabilitation des maisons des jeunes
99) Renforcement de capacités d'actions des jeunes
100) Construction et équipement de salle polyvalente
101) Appuis matériels et financiers des troupes et associations culturelles

Axe stratégique N°11 : Améliorer la protection sociale des groupes vulnérables

102) Renforcement de l'appareillage des handicapés

103) Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base
104) Renforcement des moyens de subsistance des handicapes [centre de promotion, boutiques zonales etc.]
105) Renforcement des capacités de lobbying des enfants et Appuis institutionnels Clubs des enfants
106) Appuis institutionnels organisations des personnes vulnérables
107) Redynamisation des centres de promotion féminine
108) Implantation d'équipement d'allégement des travaux des femmes
109) Renforcement de capacités productives des femmes

Axe Stratégique N°12 : Faciliter la mobilisation des ressources financières

110) Elaboration des plans d'affaires et mise en réseau des SFD
111) Création d'une ligne de crédit de promotion de l'investissement et soutien à la production locale

ENJEU N°4 : *Gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement*

Axe Stratégique N°13 : Préserver les écosystèmes

112) Information/Sensibilisation sur la protection de l'environnement
113) Régénération Naturelle Assistée
114) Aménagement de pare feux
115) Reboisement
116) Repeuplement de la mangrove
117) Vulgarisation des foyers améliorés
118) Financement d'activités génératrices de revenus d'accompagnement de la GRN
119) Mise en place système de collecte et de transformation des ordures ménagères

Axe Stratégique N°14 : Maîtriser l'eau

La maîtrise de l'eau passe par ces lignes d'action suivantes :

120) Construction de bassins de rétention
121) Faucardage des plans d'eau
122) Construction de digues de protection

Axe Stratégique N°15 : Restaurer la qualité des sols

La salinisation des sols participe fortement à la détérioration des conditions de production agricole. La restauration de la qualité des sols passe par ces mesures :

123) Désalinisation des sols
124) Amendements organiques et minéraux des sols

XII. LE CADRAGE BUDGETAIRE DE LA CR

La nouvelle équipe dirigeante a dans une large mesure reconduit les propositions d'allocations des ressources faites dans le PLD 2009-2014. Pour rappel, le cadrage budgétaire est davantage orienté vers les propositions d'allocation des recettes d'investissement d'autant les dépenses de fonctionnement sont dans une large mesure récurrentes. D'ailleurs, certaines dépenses d'entre elles ont un caractère obligatoire et doivent être prévues à ce titre dans le budget.

Les recettes d'investissement probables de la CR pour les prochaines années se répartissent comme suit :

- Moyenne des recettes d'investissement (Hors excédent de financement capitalisé) : 40 0000 000 F CFA
- Contribution attendue du PNDL: 40 000 000 F CFA
- Participation attendue: PACR. 40 000 000 F CFA

La CR peut également mobiliser d'autres ressources additionnelles soit dans le cadre de l'appui budgétaire direct ou de l'appui projets de certains partenaires tels que le Projet de Réduction de la Pauvreté (PRP), le Projet Trois Marigots, le Conseil Régional, le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES), le Programme de Micro financement du Fonds de l'Environnement Mondial (PMF/FEM) et Plan Sénégal. Au total, selon les contributions attendues des principaux partenaires et les efforts internes d'investissement, les actions et investissements de mise en œuvre de la politique peuvent bénéficier d'une enveloppe annuelle de près de 200 000 000 à 300 000 000 F CFA. Le conseil rural a fait la proposition d'allocation des ressources en fonction des priorités locales.

Tableau N° : Propositions d'allocations de ressources.

DOMAINES D'INTERVENTION	2010	2011	2012	2013	2014	2015
GOUVERNANCE LOCALE	4%	4%	4%	4%	4%	4%
SECURISATION FONCIERE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	9%	9%	9%	9%	9%	9%
EDUCATION	20%	20%	20%	25%	25%	25%
SANTE	10%	10%	10	15%	15%	15%

			%			
HYDRAULIQUE ASSAINISSEMENT	24%	24 %	24 %	14 %	09 %	09 %
ENERGIE	4%	4%	4 %	4%	4%	4%
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE)	11%	11 %	11 %	11 %	16 %	16 %
ENTREPRENARIAT LOCAL, ARTISANAT, TOURISME ET COMMERCE	4%	4%	4 %	4%	4%	4%
JEUNESSE, SPORTS ET CULTURE	5%	5%	5 %	5%	5%	5%
ACTION SOCIALE ET PETITE ENFANCE	3%	3%	3 %	3%	3%	3%
SECTEUR FINANCIER	4%	4%	4 %	4%	4%	4%
ENVIRONNEMENT	2%	2%	2 %	2%	2%	2%
TOTAL	**100%**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

XIII. PROGRAMME D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENT (2010-2015)

Enjeu N°1:Gouvernance locale, sécurisation foncière et aménagement du territoire

Actions	Coût total	20 10		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
Axe stratégique N°1: Renforcer les capacités d'action de la CR													
Mise en œuvre du plan de renforcement de capacités des acteurs	36 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000
Renforcement de capacités du personnel communautaire	54 000 000	CR	9 000 000	CR	9 000 000	CR	9 000 000	CR	9 000 000	CR	9 000 000	CR	9 000 000
Appuis institutionnels services techniques déconcentrés													
Actualisation de l'inventaire de l'ensemble des opportunités de recettes budgétaires	4 000 000	CR	4 000 000										
Campagnes annuelles de recouvrement optimal des recettes budgétaires	6 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000
Mise en place d'ententes intercommunales	5 000 000	CR	5 000 000										
Suivi des documents de planification	12 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000
Dotation de la CR d'outils de commun	20 000 000			CR	4 000 000	CR	4 000 000	CR	4 000 000	CR	4 000 000	CR	4 000 000

Actions	Coût total	20 10		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
ication (enseignes lumineuses, panneaux, etc)													
Axe Stratégique N°2 : Sécuriser le foncier et aménager le territoire communautaire													
Appui à la mise en application du POAS(pm)													
Mise en place d'un Système d'Information Foncière(pm)													
Animation/Sensibilisation sur les POAS(pm)													
Alignement des villages	120 000 000	Ndiawsir Lébou Ngaîna Lébou Mbakhana (avec Mbaye Sousse) Ndialakhar Wolof	20 000 000	Nguiguélakh Wolof Mérina Sall(avec Khelcom Diao)Rao Peul Ndiakhère (avec Diama Thiagueul	20 000 000	Lampsar Ngaye Ngaye (avec Bekhare et Diama Toubé) Ngaîna Seng Touba Guène(avec Panquet Sarr)	20 000 000	Poundioum (avec Gouye Toure)	20 000 000	Ndialakhar Peul Nguiguélakh Peul Ndièbène Toubé Peul Maka Toubé	20 000 000	Keur Martin Ndiakhip Mbaye (avec Ndiakhip Niang) Thilla 1 Ndialam Bambara	20 000 000
Réhabilitation des pistes inter villageoises	230 000 000			Rao-Mérina Sall(11km)	55 000 000	Gandon Ngallèle (8 km)	40 000 000	Rao peul-Pelour (10km)	50 000 000	Mingueg ne Boye-RN2 (8 km)	40 000 000		

Actions	Coût total	20 10		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
Construction de ponts													
Création d'une régie de transport													
Mise en place d'antennes relais pour la couverture médiatique													
Ouverture de Centres Communautaires Multimédias	40 000 000					1 village à déterminer	10 000 000	1 village à déterminer	10 000 000	1 village à déterminer	10 000 000	1 village à déterminer	10000 000
Axe Stratégique N°3 : Renforcer l'implication de la société civile locale													
Redynamisation et appuis fonctionnement cadres de concertation	18 000 000	Cadres de concertation zonage POAS	3 000 000	Cadres de concertation zonage POAS	3 000 000	Cadres de concertation zonage POAS	3 000 000	Cadres de concertation zonage POAS	3 000 000	Cadres de concertation zonage POAS	3 000 000	Cadres de concertation zonage POAS	3 000 000
Formation des acteurs de la société civile	12 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000

Actions	Coût total	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
Appuis au fonctionnement des unités du DIPE	168 000 000	Unités DIPE	28 000 000	Unités DIPE	28 000 000	Unités DIPE	28 000 000	Unités DIPE	28 000 000	Unités DIPE	28 000 000	Unités DIPE	28 000 000
Construction et équipement de cases des tout petits													
Construction et équipement de salles de classe	448 000 000	10 salles de classe à déterminer	70 000 000	10 salles de classe à déterminer	70 000 000	10 salles de classe à déterminer	70 000 000	10 salles de classe à déterminer	70 000 000	10 salles de classe à déterminer	70 000 000	14 salles de classe	98 000 000
Construction de bloc administratif de CEM													
Construction et équipement de lycée													
Construction et équipement de daaras modernes													
Clôture d'écoles	180 000 000	3 écoles à déterminer	30 000 000	3 écoles à déterminer	30 000 000	3 écoles à déterminer	30 000 000	3 écoles à déterminer	30 000 000	3 écoles à déterminer	30 000 000	3 écoles à déterminer	30 000 000
Dotation de fournitures scolaires et de matériels pédagogiques	90 000 000	CR	15 000 000	CR	15 000 000	CR	15 000 000	CR	15 000 000	CR	15 000 000	CR	15 000 000
Equipement de coins de lecture	100 000 000	5 écoles à déterminer	10 000 000	9 écoles à déterminer	18 000 000	9 écoles à déterminer	18 000 000	9 écoles à déterminer	18 000 000	9 écoles à déterminer	18 000 000	9 écoles à déterminer	18 000 000
Equipements informatiques des	60 000 000	[redacted]		6 écoles à déterminer	12 000 000	6 écoles à déterminer	12 000 000	6 écoles à déterminer	12 000 000	6 écoles à déterminer	12 000 000	6 écoles à déterminer	12 000 000

Actions	Coût total	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
												ner	
Axe stratégique N°4 : Assurer le développement de l'éducation et de la formation													
Appuis institutionnels aux différents comités éducatifs	12 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000
Information /Sensibilisation SCOFI	1800000	3 campagnes/CR	300000	3 campagnes/CR	300000	3 campagnes/CR	300000	3 campagnes/CR	300000	3 campagnes/CR	300000	3 campagnes/CR	300000
Appuis annuels en bourses scolaires	60000000	CR	10000000	CR	10000000	CR	10000000	CR	10000000	CR	10000000	CR	10000000
Information /sensibilisation sur l'alphabétisation de masse (alphabétisation de base et alphabétisation fonctionnelle)	6 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000
Renforcement des moyens matériels et financiers des opérateurs en alphabétisation	120 000 000	CR	20 000 000	CR	20 000 000	CR	20 000 000	CR	20 000 000	CR	20 000 000	CR	20 000 000
Construction et équipement d'écoles arabo-coraniques modernes													
Appuis au fonctionnement des daaras	39 600 000	33	6 600 000	33	6 600 000	33	6 600 000	33	6 600 000	33	6 600 000	33	6 600 000
Renforcement de l'équipement du centre de formation de													

Actions	Coût total	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
		ner		ner		ner		ner		ner		ner	
Renforcement plateau technique des structures sanitaires	47 500 000	6 structures à déterminer	15 000 000	6 structures à déterminer	15 000 000	6 structures à déterminer	15 000 000						
Renforcement des capacités du personnel sanitaire	20 000 000	15 agents de santé à désigner	3 750 000	15 agents de santé à désigner	3 750 000	15 agents de santé à désigner	3 750 000	15 agents de santé à désigner	3 750 000	10 agents de santé à désigner	2 500 000	10 agents de santé à désigner	2 500 000
Acquisition d'ambulance	50 000 000					Rao	25 000 000			Mbakhana/ Mbarigo	25 000 000		
Mise en œuvre de campagnes d'information/sensibilisation de soutien aux actions sanitaires (prévention des maladies, souscription mutuelle de santé communautaire, etc)	6 000 000	2	1 000 000	2	1 000 000	2	1 000 000	2	1 000 000	2	1 000 000	2	1 000 000
Axe Stratégique N°6 : Etendre l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité													
Densification réseau eau potable	220 000 000					4 villages à déterminer	40 000 000	4 villages à déterminer	40 000 000	6 villages à déterminer	60 000 000	8 villages à déterminer	80 000 000
Adduction Eau Potable MultiVillages à partir réseau de Ndiock Sall	350 000 000					8 km à déterminer	80 000 000	9 km à déterminer	90 000 000	9 km à déterminer	90 000 000	9 km à déterminer	90 000 000
Adduction Eau Potable	40 000 000	Nguiguilakh	40 000 000										

Actions	Coût total	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
raccordés													
Densification réseau électrique dans les villages desservis	55 000 000	1 village à déterminer	5 000 000	2 villages à déterminer	10 000 000	2 villages à déterminer	10 000 000	2 villages à déterminer	10 000 000	2 villages à déterminer	10 000 000	2 villages à déterminer	10 000 000
Implantation d'unités de captage d'énergie éolienne et solaire	30 000 000	[redacted]		3 villages à déterminer	7 500 000	3 villages à déterminer	7500000	3 villages à déterminer	7 500 000	3 villages à déterminer	7 500 000	3 villages à déterminer	7 500 000
Mise en place de réseau d'assainissement													
Construction d'édicules publics	12 000 000	[redacted]				1 village à déterminer	3 000 000	1 village à déterminer	3 000 000	1 village à déterminer	3 000 000	1 village à déterminer	3 000 000

Enjeu N°3 : Promotion du développement socioéconomique

Actions	Coût total	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
Axe stratégique N°7 : Organiser et développer le secteur primaire													
Appuis institutionnels organisations des producteurs agricoles	5 000 000	[redacted]		UGPAR CLCOP	5 000 000	[redacted]		[redacted]		[redacted]		[redacted]	
Formation renforcée aux techniques de production agricole (maraichage, arboriculture, etc.) avec les OP	48 000 000	CR	8 000 000	CR	8 000 000	CR	8 000 000	CR	8 000 000	CR	8 000 000	CR	8 000 000

Actions	Coût total	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
Acquisition de GMP	22 000 000	2	22 000 000										
Construction et équipement de magasins de stockage	150 000 000											Ndiawdoune	50 000 000
Dotation d'intrants agricoles subventionnés													
Renforcement des moyens de lutte contre les déprédateurs des productions agricoles	60 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000
Axe stratégique N°7 : Organiser et développer le secteur primaire													
Appuis à la création de Micro Petites Entreprises de transformation de produits agricoles	90 000 000			1 à déterminer	30 000 000			1 à déterminer	30 000 000			1 à déterminer	30 000 000
Renforcement organisationnel des OCB d'élevage	6 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000
Application du POAS	36 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000	CR	6 000 000
Continuati													

Actions	Coût total	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
d'unités d'élevage semi-intensif, de collecte et de transformation de produits d'élevage													
Aménagement de points de vente de bétail	2 000 000			**Gandon**	1 000 000			Mbarigo	1 000 000				
Appuis institutionnels des organisations du secteur de la pêche	3 000 000	Mingueg ne Boye Ngayna Lébou	3 000 000										
Formation aux techniques de pisciculture	10 00 0 000			CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000
Renforcement de l'équipement des pêcheurs													
Aménagements et équipements d'aires de transformation de produits halieutiques													
Axe Stratégique N°8 : Développer l'entreprenariat local et dynamiser le secteur tertiaire													
Renforcement de capacités techniques des promoteurs privés locaux	12 00 0 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000
Amélioration des outillages des													

Actions	Coût total	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
campagnes de promotion CR de GANDON													
Aménagement de sites de promotion de l'artisanat													
Construction de souks dans des marchés permanents	12 000 000			4 souks à déterminer	6 000 000	4 souks à déterminer	6 000 000						
Aménagement de marché hebdomadaire	10 000 000			1	10 000 000								
Axe Stratégique N°9 : Valoriser le potentiel minier													
Renforcement des moyens de travail des exploitants de sel													
Organisation et développement de la sous filière sable marin													
Organisation et développement de la sous filière coquillages													
Axe Stratégique N°10 : Dynamiser l'environnement culturel, sportif et promouvoir la jeunesse													
Construction et équipements de plateaux	48 000 000			1 site proche de CEM à détermi	12 000 000	1 site proche de CEM à détermi	12 000 000	1 site proche de CEM à détermin	12 000 000	1 site proche de CEM à détermi	12 000 000		

Actions	Coût total	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
Construction et équipement de foyers de jeunes	45 000 000							1 site à déterminer	15 000 000	1 site à déterminer	15 000 000	1 site à déterminer	15 000 000
Construction et équipement de salle polyvalente						Gandon	30000000						
Renforcement de capacités des jeunes	120 000 000	CR	40 000 000	CR	40 000 000	CR	40 000 000	CR	40 000 000	CR	40 000 000	CR	40 000 000
Appuis matériels et financiers des troupes et associations culturelles	12 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000
Appuis institutionnels organisations des personnes vulnérables	2 000 000	CR	1 000 000	CR	1 000 000								
Redynamisation des centres de promotion féminine	15 000 000			1 site à déterminer	5 000 000			1 site à déterminer	5 000 000			1 site à déterminer	5 000 000
Implantation de moulins à mil													
Renforcement de capacités productives des femmes	15 000 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000
Axe Stratégique N°12 : Faciliter la mobilisation des ressources financières productives													
Elaboration des plans d'affaires et mise en réseau des	3 000 000	CR	3 000 000										

Enjeu N°4 : Gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement

Actions	Coût total	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
Axe Stratégique N°13 : Préserver les écosystèmes													
Formation à la préservation de l'environnement	18 000 000	CR	3 000 000	CR	3 000 000	CR	3 000 000	CR	3 000 000	CR	3 000 000	CR	3 000 000
Régénération Naturelle Assistée	60 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000	CR	10 000 000
Aménagement de pare feux	24 000 000	CR	4 000 000	CR	4 000 000	CR	4 000 000	CR	4 000 000	CR	4 000 000	CR	4 000 000
Reboisement	12 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000	CR	2 000 000
Fixation des dunes													
Repeuplement de la mangrove													
Vulgarisation des foyers améliorés	15 000 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000	CR	2 500 000
Financement d'activités génératrices de revenus d'accompagnement de la GRN	30 000 0000	CR	5 000 000	CR	5 000 000	CR	5 000 000	CR	5 000 000	CR	5 000 000	CR	5 000 000
Mise en place de systèmes de collecte et de transformation des ordures ménagères	50 000 000	2 sites à déterminer	5 000 000	Année d'évaluation		2 sites à déterminer	5 000 000	2 sites à déterminer	5 000 000	2 sites à déterminer	5 000 000	2 sites à déterminer	5 000 000
Axe Stratégique N°14 : Maîtriser l'eau													
Construction de mini barrages anti sel													
Construction de bassins de rétention													
Faucardage													

Actions	Coût total	2009		2010		2011		2012		2013		2014	
		Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût	Localisation	Coût
Amendements organiques et minéraux des sols													

XIV. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PLD

La mise en œuvre du PLD est complexe et est porteuse de difficultés. En effet, des questions à incidences multiples et variées sont abordées ; des priorités sont établies et des choix opérés dans la programmation des actions. Il s'y ajoute l'ampleur des besoins et des priorités dans un contexte marqué par l'insuffisance des ressources propres de fonctionnement et d'investissement de la communauté rurale. Une bonne mise en application du PLD nécessite des stratégies et des mécanismes pour se doter des instruments les plus pertinents de mise en œuvre et de suivi évaluation. Ces mécanismes sont d'autant plus importants que le développement local nécessite une forte adhésion de l'ensemble des parties prenantes à la programmation annuelle des réalisations, à la mobilisation optimale des ressources locales, à la recherche de ressources additionnelles, au suivi et à l'évaluation des plans d'actions.

14.1 La programmation annuelle des activités

C'est une phase importante dans l'agenda annuel du PLD. C'est un exercice d'élaboration du Plan Annuel d'Investissement (PAI) qui permet de déterminer, en partant des priorités préalablement identifiées mais aussi du contexte du moment, les questions qu'on peut mieux faire avancer durant la période qui s'ouvre et les leviers à actionner. L'ensemble des actions et investissements prévus dans la CR au cours d'une année doivent être nécessairement prévus dans le PAI en vue de faire de la CR la nécessaire porte d'entrée des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Cette option doit être sous tendue par l'appui budgétaire direct comme modalité d'intervention des PTF en vue de permettre à la CR d'exercer convenablement sa prérogative de maitrise d'ouvrage locale.

14.2 Le renforcement de capacités des acteurs locaux

Ce renforcement de capacités sera porté par deux documents connexes du PLD : le Plan de Renforcement de Capacités des acteurs locaux et le Plan de Communication. Il s'agira de renforcer les capacités :

- des élus dans leurs rôles et responsabilités de pilotage du développement de la CR : exercice de leurs compétences dévolues par le Code des Collectivités, programmation des investissements et des

actions, maîtrise d'ouvrage des réalisations, suivi évaluation des actions, etc…

- des autres acteurs locaux dans le double objectif d'une part d'accroître leur technicité et leurs capacités d'adaptation et d'innovations dans un environnement en perpétuels changements et d'autre part d'avoir une masse critique d'acteurs suffisamment outillés pour participer activement au processus de développement de la CR ;

14.3 Le renforcement de la participation citoyenne et de la mobilisation des acteurs locaux ;

Les exigences de la conduite d'un PLD sont telles, qu'il est important d'organiser et d'institutionnaliser la concertation entre les acteurs internes concernés par celui- ci. Cela pourra se fera au travers de cadres de concertation qui seront des lieux d'échanges et de partage de l'ensemble des responsabilités concernant la conduite du PLD jusqu'y compris dans la prise des décisions majeures et dans la gestion des ressources. Cela nous semble capital si nous voulons que tous les acteurs se reconnaissent dans les choix arrêtés et les acceptent. Il appartiendra aux acteurs internes de déterminer les types de cadres de concertation à mettre en place, les critères d'accès à ces cadres de concertation et les modes de représentation.

Le Conseil Rural devra, en tant qu'acteur interne du PLD, être représenté dans les cadres de concertation ; cependant du fait de sa place particulière dans cette activité, il devra continuer à assumer sa fonction de supervision générale du programme. Par ailleurs, le renforcement de la mobilisation sociale va s'appuyer sur un Plan de communication qui sera articulé autour de l'impérieuse nécessité d'une très bonne communication entre les décideurs locaux et les populations locales. La mise en œuvre de ce plan de communication va s'appuyer principalement sur les dispositifs et canaux locaux de communication, en particulier les radios communautaires, les marchés communautaires, les réseaux sociaux de solidarité, les organisations communautaires de base, etc…

14.4 La mobilisation des ressources financières

En vue de mobiliser les ressources locales de manière optimale, le conseil rural va activer trois principaux leviers :

- l'identification de l'ensemble des sources de recettes fiscales ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale
- le recouvrement des recettes budgétaires ;

Les ressources externes seront mobilisées à travers la combinaison de quatre principales modalités :

- la mise en ligne d'une version résumée du PLD dans les portails de l'ARD et de sites de développement local et de décentralisation ;
- l'organisation d'un forum des bailleurs dans la CR ;
- des missions de prospection de partenaires financiers extérieurs dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- le plaidoyer des conseillers ruraux lors de rencontres locales, régionales et nationales pour un afflux des investissements de l'Etat ou des PTF dans la CR.

14.5 Le suivi évaluation du PLD

Le pilotage du développement local nécessite la mise en place d'outils adaptés de suivi évaluation. Dans cette perspective, il s'agira de mettre en place les instruments et outils suivants :

- Un tableau de bord de suivi annuel du PLD qui s'inspire de la méthodologie de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- Le bilan annuel du PLD qui consistera à organiser des ateliers d'autoévaluation participatifs du PAI dans chaque zone et d'un atelier communautaire ;

- L'évaluation à mi-parcours du bilan à la fin de l'année 2012, après trois années de mise en œuvre du PLD

- L'évaluation finale du PLD en 2015

xv. ANNEXES

Tableau N°1 : Equipements et infrastructures scolaires

Village	Daras	Ecole maternelle	Classe d'alpha	Ecole élémentaires	CEM	Université
Gandon	1			1	1	
Ngaye – Ngaye	1	1	1	1		
Bekhar	1			+ 1		
Diama toubé	1					
Ndiakhere	1			1		
Ndiawsir		1	1	1		
Ndiebene toubé		1		1		
Ndiebene peulh				1		
Keur martin				1		
Leybar		1		1		
Maka toubé				1		
Ndialam				+1		
Lampsar			1	1		
Mbarigo			1	1		
Mbakhana		1	1	1		
N'diawdoune		1	1	1	1	
Todé				1		
Diougob				1		
Sanar				1		1
Boudiouck				1		
Mbaylar						
Minguegne Boye			1	1		

Ngaye	1					
Thilla1						
Keur Madiop Bassine				+1		
Salguir diagne						
Goback				1		
Thirigne						
Ndialakhar wolof				1		
Ndialakhar Peulh				1		
Nguiguelack peulh		1				
guiguelack wolof			1	1		
Poundioum				1		
Ndiakhipp1						
Ndiakhipp2				1		
Gouye Toure						
Rao					1	
Ngaina			1	1		
Keur daouda sy						
Keur Gamou (mback)						
Keur Abdou Dia						
Rao Peulh			1	1		
yamane	1			1		

sogue						
iba balla				+1		
iba peulh						
beity dieye				1		
touba guene				1		
panket sarr						
santhiou Rahmane						
rahmane sall						
Medina bara				+1		
khelcom Diaw						
Mérine Sall				1		
Mbarar Sow						
Ndiaguene				1		
Total	**07**	**07**	10	36 Vil	03	01

Tableau N°2 : Répartition des infrastructures sanitaires dans la CR

Villages/ hameaux	INFRASTRUCTURES SANITAIRES		
	Postes de santé	Maternité	Cases de santé
Gandon	+	+	+
Ngay -Ngay	-	-	+
Bekhar	-	-	+
Diama toubé	-	-	-
Ndiakhere	-	-	+
Ndiawsir	-	-	+
Ndiebene toubé	-	-	+
Ndiébene peulh	-	-	-
Keur martin	-	-	-
Leybar Boye	-	-	+
Maka Toubé	-	-	+
Bop Thior			
Ndialam	-	-	-
Lampsar	-	-	+
Mbarigot	+	+	-
Makhana	-	-	-
N'diawdoune	-	-	+
Todé	-	-	-
Diougob	-	-	-
Sanar	-	-	-
Boudiouck	-	-	-
Minguegne Boye	-	-	+
Ngaye	-	-	+
Thilla1	-	-	-
K. Madiop Bassine	-	-	-
Salguir diagne,			
Goback	-	-	-

Thirigne	-	-	-
Ndialakhar wolof	-	-	+
Ndialakhar Peulh	-	-	+
Nguiguelack peulh			+
Nguiguelack Wolof	-	-	+
Poundioum	-	-	-
Ndiakhipp1,	-	-	+
Ndiakhipp2	-	-	-
Gouye Toure	-	-	-
Rao Centre	+	+	+
Rao Ganaw Rail	-	-	-
Ngaina	-	-	-
Keur Abdou Dia	-	-	
Rao Peulh	-	-	-
- yamane sogue	-	-	-
iba balla	-	-	-
iba peulh	-	-	-
beity dieye	-	-	-
touba guene	-	-	+
panket sarr	-	-	-
santhiou Rahmane	-	-	-
Rahmane sall	-	-	-
medina bara	-	-	-
khelcom Diaw	-	-	-
Merina Sall	-	-	-
Mbarar Sow	-	-	-
Thiare Moussé Diop			
Ndiaguene	-	-	-

TOTAL	03	03	19
%			

Tableau N° 3 : Equipements hydrauliques et énergie

N°	Villages/ hameaux	Infrastructures hydrauliques et eaux de surface					
		Puits traditionnels	Puits pastoraux	Bornes fontaines	château d'eau	Station - potabil	
01	Gandon	+	-	+	-	-	
02	Ngay -Ngay	+	-	+	+	-	
03	Bekhar	-	-	+	-	-	
04	Diama toubé	-	-	+	-	-	
05	Ndiakhere	-	-	+	-	-	
06	Keur penda	+	+	+	-	-	
07	Diama Thiguel	+	-	+	-	-	
08	Ndiawsir	-	-	+	-	-	
09	Ndiebene toubé	+	+	+	-	-	
10	Ndiébene peulh	-	-	+	-	-	
11	Keur martin	+	+	-	-	-	
12	Leybar Boye	-	-	+	-	-	
13	Maka Toubé	-	-	+	-	-	
14	Ndialam	-	-	-	-	-	
15	Lampsar	+	-	+	+	-	
16	Mbarigot	+	-	-	-	-	
17	Makhana	+	-	+	+	-	-
18	N'diawdoune	-	-	+	+	+	
19	Todé	+	-	-	-	-	
20	Diougob bambarra	+	-	-	-	-	

	Diougop peulh			+			
21	Sanar	+	-	+	+	-	
22	Boudiouck	-	-	+	-	-	
23	Mbaylar						
24	Minguegne Boye	-	-	+	-	-	
25	Ngaye	-	-	+	+	-	
26	Thilla1	+	-	-	-	-	
27	Keur Madiop Bassine	-	-	-	-	-	
28	Thilla 2	-	-	-	-	-	-
29	Bop Thior	-	-	+	-	-	
30	Thirigne	+	-	-	-	-	
31	Ndialakhar wolof	+	-	-	-	-	
32	Ndialakhar Peulh	-	-	-	-	-	
33	Nguiguelack peulh	-	-	-	-	-	
34	Nguiguelack Wolof	+	-	+		-	
35	Poundioum	+	-	+		-	
36	Ndiakhipp1,	+	-	+		-	
37	Ndiakhipp2	+	-	-	+	-	
38	Gouye Toure	+	-	+		-	
39	Rao gare	-	-	+	+	-	
40	Ngaina Lébou	+	-	+	-	-	
41	Ngaina	+	-	+		-	
42	Rao	-	-	+		-	

43	Keur Gamou					-	
44	Keur Abdou Dia	-	-	-	-	-	
45	**Ndiop Fall**	+	-	-	+	-	
46	Rao Peulh	-	-	+	-	-	
47	yamane sogue	+	-	-	-	-	
48	iba balla	+	-	-	-	-	
49	iba peulh	+	-	-	-	-	
50	beity dieye	+	-	-	-	-	
51	touba guene	+	-	-	-	-	
52	panket sarr	+	-	-	-	-	
53	santhiou Rahmane	+	-				
54	Rahmane Sall	+	-	-	-	-	
55	Medina Bara	+	-	-	-	-	
56	khelcom Diaw	+	-	-	-	-	
57	merine Sall	+	-	-	-	-	
58	mbarar Sow	+	-	-	-	-	
59	Ndiaguene	+	-	-	-	-	
Total		36	03	30	13	01	

Tableau N°4 : Infrastructures et équipements socio économiques

Villages/ hameaux	Boutiques	Magasins de stockage	Moulin à Mil	Marchés	Aire de jeux	Maison des jeunes	Parc VM	Parc VTra	Vente gaz butan	Emplis gaz butan	Téléphone	Electricité
Gandon	+	+	+	+	+	+			+		+	+
Ngay - Ngay				+							+	+
Bekhar											+	+
Diamatoubé				+							+	+
Ndiakhere	+			+							+	+
Ndiawsir	+			+							+	+
Ndiebene toubé				+							+	
Ndiébene peulh												
Keurmartin							+					
Leybar	+				+				+	+		

Boye												
Maka Toubé	+	+	+	+	+						+	+
Ndialam												
Lampsar	+		+	+	+						+	
Mbarigot	+			+			+				+	+
Makhana				+							+	+
N'diawdoune				+					+			
Todé	+							+				+
Diougob				+			+				+	+
Sanar	+			+	+						+	+
Boudiouck				+								
Mbaylar												
Minguegne Boye	+	+			+							
Ngaye	+											
Thilla 1												
Keur Madiop												
Bassin												

e												
Salguir diagne,												
Goback								+				
Thirigne	+								+			
Ndialakhar wolof												
Ndialakhar Peulh												
Nguiguelack peulh												
Nguiguelack Wolof												
Poundioum												
Ndiakhipp1,												
Ndiakhipp2												
Gouye Toure												
Raogare	+	+	+	+	+	+	+			+	+	+
Ngain		+										

a												
Keur daouda sy												
Keur Gamou												
Keur Abdou Dia												
Rao Peulh		+			+		+					
- yamane sogue												
iba balla												
iba peulh												
beity dieye												
touba guene		+										
panket sarr												
santhiou Rahmane							+					
rahmane sall												

medina bara												
khelcom Diaw												
merine Sall		+										
mbarar Sow							+					
Ndiaguene												